

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Novembre 2020

Ville de Mont de Marsan

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 Novembre 2020

Numéro : 2020/11/16

Par suite d'une convocation en date du 9 novembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Auberge Landaise, le lundi 16 novembre 2020 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Sont présents : M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absentes ayant donné procuration :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale donne pouvoir à Mathieu ARA,
Mme Françoise CAVAGNE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Jeanine LAMAISON, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

N°01

M. LE MAIRE : Nous avons ce soir 15 délibérations. Je vais vous proposer, avant d'ouvrir l'ordre du jour et de regarder le procès-verbal et les comptes rendus de décisions, de faire un petit point de situation sanitaire en cette période de deuxième confinement et pour cela, je m'appuierai sur plusieurs personnes : Marie-Christine HARAMBAT pour nous faire un petit point de situation sur le CIAS et les trois Ehpad que nous avons, ainsi que sur le portage de repas. Nous pourrions parler également du contexte sanitaire au niveau de l'hôpital et de la situation ici localement. Et Marie-Pierre GAZO pourra faire un point sur nos structures liées au CCAS. Il pourrait y avoir également un point sur les écoles.

Nous ferons également un retour sur la situation sanitaire liée au personnel puisque dans notre structure, il y a eu des cas contacts, etc. Cela permettra d'avoir un point le plus complet possible et le plus actualisé possible.

Mme HARAMBAT : Bonsoir. Merci Monsieur le Maire. Un petit point sur les trois Ehpad qui sont sur notre territoire. Je vais commencer par l'Ehpad de Saint Pierre où il y a eu un cluster avec 35 patients COVID+. Ce cluster est terminé depuis le 5 novembre et il y a eu 19 agents COVID+ qui sont également tous revenus. Il y a uniquement aujourd'hui les arrêts de travail habituels. Les congés des agents ont tous été maintenus malgré la situation. Il y a eu 5 décès dans cet établissement de résidents ayant le COVID, 2 qui avaient déjà une santé très altérée et 3 autres décès sans lien avec le COVID et qui étaient attendus.

Au niveau de l'Ehpad du Marsan, il y a eu des tests faits récemment. 83 résidents ont été testés et 3 sont positifs. Ils ont été isolés dans leur chambre pour une période de 14 jours avec des repas dans la chambre, et 58 agents ont également été testés et sont tous négatifs. C'était la semaine dernière. Il y a de nouveau eu un test pour l'ensemble des résidents et des agents dont les résultats sont attendus demain. Parmi les 3 résidents positifs, une résidente a été hospitalisée à Nouvelle, non pas parce que son état était inquiétant, mais parce que c'était une patiente déambulante et que c'était trop compliqué à gérer au sein de l'établissement. Pour l'instant, les admissions sont bloquées sur l'Ehpad du Marsan.

Enfin, à Mauléon, il n'y a pas de cas de COVID et tous les agents sont présents. De façon générale, les visites ont été maintenues. Elles sont maintenues sur rendez-vous tous les après-midis entre 13 h 30 et 17 h 30 du lundi au dimanche. Ce sont des visites de 30 minutes, 20 minutes de visite et 10 minutes pour désinfecter, dans un lieu dédié de l'établissement de façon à ce que l'on puisse surveiller que les gestes barrières sont bien respectés par les familles qui viennent voir leurs parents. Il y a des renforts qui ont été demandés à l'Agglo pour le bio-nettoyage. 6 agents avaient été demandés, 2 par établissement. Actuellement, il y a 5 agents qui sont présents. Il en manque 1 sur Mauléon où il n'y a pas de cas de COVID.

Au niveau du matériel, il n'y a pas de manque en matériel, que ce soit les masques, le gel, les tenues et les gants. Il faut juste signaler que pour se fournir, c'est de plus en plus cher puisqu'il y a des sociétés qui font en sorte de bénéficier de cette pandémie.

L'animation a été maintenue par petits groupes. Donc, nous essayons de conserver dans ces Ehpad une vie, de ne pas faire un confinement comme cela avait été fait la dernière

fois. On voit que l'on peut sortir d'un cluster en respectant des règles un peu strictes et si tout le monde participe, on peut arriver à remettre un Ehapd dans un bon fonctionnement.

Voilà pour les Ehapd. Pour expliquer où l'on en est au niveau de la situation, il y avait un article dans Sud Ouest qui relatait les taux d'incidence. Je ne vais pas le reprendre car je pense que chacun pourra le lire. Simplement, les Landes font partie du trio de tête avec un taux d'incidence qui reste élevé. Cela se traduit au niveau de l'hôpital en particulier où l'on n'a pas encore atteint le pic. On a doublé le nombre de patients hospitalisés pour des cas COVID en l'espace de 15 jours.

Pour vous donner un ordre de grandeur, lors du premier confinement, il y avait une unité COVID de 16 lits. Aujourd'hui, sur l'hôpital, on a trois unités COVID, une en médecine où il y a 25 patients et on va monter à 30, une unité COVID aux courts séjours gériatriques où il y a 17 lits et une unité COVID à Nouvelle où il y a 35 patients + 16 patients qui ont été transférés de l'hôpital Sainte-Anne. La réanimation est pleine. Si on doit accueillir de nouveaux patients, il faudra envisager de faire des transferts qui se feront sur le CHU. A l'heure actuelle, il y a 70 personnes du personnel qui sont en arrêt, en lien avec le COVID. On commence à avoir des remplacements extérieurs avec des infirmières qui viennent de l'extérieur. Je tiens à le souligner, il y a beaucoup de solidarité à l'hôpital.

M. LE MAIRE : Merci pour ce point précis. Je cherche Marie-Pierre pour faire un point sur la partie CCAS et notamment sur la MAS qui peut nous préoccuper.

Mme GAZO : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Sur la MAS, nous faisons une cellule de crise tous les lundis matins pour faire le point sur la situation sanitaire hebdomadaire et faire le point sur les dernières recommandations ARS. A ce jour, il y a eu 2 agents testés positifs. La première étant absente au moment du test et étant en congés, cela n'a pas posé de problème. Le deuxième agent positif a généré des tests PCR pour tous les résidents et des tests PCR pour tous les agents. Tous les tests sont revenus négatifs. Tous les stagiaires admis dans l'établissement ont un test PCR 48 h avant leur arrivée ou sont testés par TROD. Ce sont les tests dont les résultats sont obtenus en 20 minutes. Idem pour le personnel en retour de congés. Systématiquement, le personnel est testé.

Malgré les recommandations ARS, tout personnel testé positif ne rentre pas dans l'établissement. Nous avons fait ce choix du principe de précaution pour éviter tout risque de contamination. Concernant les familles, c'est là où c'est le plus difficile, il existe un accueil de jour qui n'est plus possible, mais nous proposons un accueil temporaire si des familles se trouvent en difficulté. Le retour en famille le week-end est également suspendu parce que trop risqué. Que ce soit l'accueil de jour ou le retour de week-end, cela entraînerait obligatoirement une mise en septaine du résident, ce qui est à l'heure actuelle le cas puisqu'un résident a été hospitalisé et opéré au CHU de Bordeaux et à son retour, il est isolé pendant 7 jours, ce qui génère une personne à temps complet pour ce résident. L'organisation est très contraignante. C'est l'isolement dans une chambre. Comme il se trouve que ce n'est pas une chambre avec salle de bains et on a dû mettre une salle de bains réservée pour ce résident. Les promenades ne sont possibles qu'en extérieur.

Ce sujet de mise en septaine est délicat. Est-ce qu'un retour en famille pour 2 jours génère derrière une mise en septaine ? Il a été décidé avec l'équipe soignante, le médecin, de pouvoir étudier au cas par cas. Si un résident est en souffrance psychologique réelle et nécessite un retour, nous sommes prêts à étudier le cas, surtout le médecin et les équipes, avec la famille. Nous voulons rester très prudents et éviter des allées et venues qui risqueraient de mettre en péril la santé des résidents.

Les visites sont toujours possibles pour les familles sur rendez-vous, avec un respect des gestes barrières, ce qui est difficile à faire respecter. On a un peu de mal avec les familles. Si on n'est pas là, il y a des gestes d'affection, ce que l'on peut comprendre, et également, les résidents étant handicapés, parfois lourdement, ne comprennent pas et essaient d'arracher le masque de leurs visiteurs. On réexplique bien aux familles et on a mis en place une petite charte à faire signer à chaque visite pour essayer de faire passer ces gestes barrières et leur importance.

Un courrier va être adressé aux familles pour expliquer que l'ARS fait des préconisations. Ce sont des recommandations. Ce que nous voulons leur expliquer, c'est que les décisions qui sont prises sur la fermeture de l'accueil de jour ou du retour en week-end sont prises de façon collégiale avec les médecins et les équipes soignantes pour protéger les résidents. Nous allons faire parvenir à toutes les familles un courrier expliquant que l'ARS préconise, mais sur le terrain, nous essayons d'être très vigilants.

Au niveau du stock, pas de souci non plus. Par contre, des tarifs explosifs au niveau des gants. On a beau chercher, tout le monde fait son beurre sur le COVID et sur les patients. Il y a une personne de la Ville qui est en renfort pour le bio-nettoyage. Cela se passe plutôt bien.

M. LE MAIRE : Merci pour ce point précis. Je voudrais compléter par deux autres informations.

J'ai eu un entretien avec le Président du syndicat des pharmaciens parce que je voulais comprendre et savoir à quel stade nous en étions des nouveaux tests qui peuvent délivrer un diagnostic en 15 minutes. C'est sur la base du volontariat que les pharmacies du territoire se sont d'ores et déjà fait livrer ces nouveaux tests.

Ce sont des tests qui ne sont pas forcément réalisés sur prescription médicale, mais avec deux cibles : les patients sans prescription qui ont les symptômes, de moins de 65 ans, mais qui sont dans les 4 jours d'un contact, puisque ce test est plus efficace dans les 4 jours, et qui peuvent présenter des signes de diabète, obésité, tension, etc.

Il y a une autre cible, mais qui n'est pas encore privilégiée qui est la cible des personnes asymptomatiques qui ne sont ni cas contacts, ni cluster, c'est-à-dire tout le monde, mais cette cible est dans un deuxième temps parce que la quantité des tests qui ont été commandés n'est pas suffisante pour traiter toute la population.

Il faut s'enlever de l'idée que les quelques espaces que certains pharmaciens mettent à l'extérieur de leur officine sont des espaces ouverts. C'est véritablement sur rendez-vous avec un protocole bien précis. Il y a l'acte du test qui ressemble au PCR, c'est-à-dire qu'on vous enfonce dans les narines le test et après, il y a l'interprétation qui ressemble plus ou moins à un test de grossesse. C'est relativement simple et cela se fait en 15 minutes pour l'interprétation et en 15 minutes pour le test lui-même, c'est à dire que cela prend 30 minutes. Ce sont des tests qui sont remboursés par la Sécurité Sociale. Un test vaut 8 €, l'acte autour 24 € environ, et l'ensemble est pris en charge par la Sécurité Sociale.

Il peut y avoir des stratégies différentes entre les officines. Nous aurons une cartographie prochainement, mais en se refusant de la publier parce qu'il ne faut pas laisser penser que tout le monde peut aller se faire tester puisque c'est une cible bien précise. Certains pharmaciens ont fait le choix de commander rapidement, d'autres non, pour différentes raisons. Des raisons qui peuvent être une inquiétude par rapport à la population frappée par le COVID, également parce qu'il peut y avoir l'arrivée plus tard d'un test salivaire et

comme ce sont des stocks que les pharmaciens eux-mêmes doivent intégrer et acheter, il y a aussi des achats qui ne sont pas fait massivement par palettes, mais par petites quantités pour voir comment les choses évoluent. Il est évident que si le test salivaire n'arrive pas assez vite et qu'il faut continuer avec ce test, peut-être que les commandes seront plus importantes.

Sachez d'ores et déjà que sur Mont-de-Marsan, un certain nombre de pharmaciens sont équipés de ces tests, encore une fois, qui sont destinés à une population bien précise.

En ce qui concerne notre collectivité, sur l'ensemble des collaborateurs qui travaillent à l'Agglo et à la Ville dans les différentes structures de la collectivité, depuis le début (hors CIAS et CCAS), il y a eu 70 cas contacts identifiés, 31 agents testés et 6 positifs depuis que l'on parle de COVID, pour vous donner un ordre de grandeur, sur 1300 agents.

Dans la continuité, il y a eu plusieurs actions qui ont été mises en œuvre dans un plan de soutien et d'action de ce deuxième confinement.

D'abord des actions qui sont liées aux commerces et aux TPE. Je laisserai peut-être Delphine LE BLANC en parler parce qu'elle s'est occupée avec Gilles CHAUVIN de la partie vente à distance. Avant cela, vous dire que nous avons programmé un plan de communication pour les commerçants pour inciter les montois à acheter local. Une campagne de communication va être mise en œuvre. Il y a un contact régulier qui s'est fait au niveau des entreprises. Il y a des exonérations sur les loyers municipaux, des exonérations de droits de terrasses. Nous avons réactivé le système de bons d'achats. Les équipes de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat ont fait un appel de démarchage auprès des Comités d'Entreprise pour réactiver le système de bons d'achats pour pouvoir encourager ces Comités d'Entreprise à doter leur personnel de bons d'achats sur le territoire. Il y a l'abattement qui se poursuit de 15% de la taxe locale de publicité sur les enseignes et un report de deux mois sur les facturations. Nous sommes toujours dans le fonds de solidarité via l'Agglo de 2 €/habitant et qui venait s'ajouter à l'opération de fonds de solidarité de la Région. En ce qui nous concerne, cela correspond à 110 000 €. Nous avons déjà fait des versements à plus de 11 entreprises et ce dispositif est prolongé jusqu'au 15 décembre. Pour votre information, ce dispositif a déjà généré, dans ce fonds commun de la Région où la plupart des EPCI ont joué le jeu à coup de 2 €, 140 000 € de fonds de la Région.

L'aide à l'investissement se poursuit à hauteur de 5 000 € et l'exonération de la taxe sur les ordures ménagères, mais c'est lié au partenariat que nous avons avec le SICTOM.

En ce qui concerne la partie *Click and collect* qui a fait beaucoup parler, quelques informations, mais je me tourne vers Delphine.

Mme LE BLANC : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vais dire plus qu'un petit mot parce que j'ai fait un résumé.

Ce deuxième confinement, dans les dates actuelles suite à leur annonce et dans les restrictions globales qu'il impose, n'avait pas du tout été anticipé. Beaucoup de commerçants ont misé sur les fêtes de fin d'année pour récupérer les pertes du printemps. Ils ont donc fait énormément de stock et il y a beaucoup d'attentes sur Noël et les animations. Face à cette contrainte actuelle de revoir nos plans, plusieurs actions rapides ont été prises.

L'OTCA a acheté l'adresse montdemarsan-commerces.fr. Une page web a été créée spécifiquement pour recenser toutes les initiatives prises par les commerçants qui ont

souhaité s'adapter face à ce nouveau confinement. Sud Ouest a publié un article dimanche à ce sujet. A ce jour, 94 commerces sont présents sur le site mis en place par l'OTCA. Parallèlement, la Ville construit un plan de communication pour inciter à consommer local dans cette période de pré fêtes de Noël et de fin d'année.

Nous avons donc fait le choix de ne pas passer par les plateformes *Click and collect* qui se développent fortement en ce moment et cela pour plusieurs raisons. D'abord, beaucoup de commerçants au niveau local ont déjà organisé leur façon de vendre et ne souhaitaient pas s'engager sur de nouvelles plateformes.

Ensuite, bien que la gratuité de ces nouvelles plateformes *Click and collect* soit proposée jusqu'à la fin de l'année, il faut savoir que sur les engagements à terme, le coût pour le commerçant est non négligeable puisqu'il peut aller jusqu'à 10% de commissions et peut représenter 100 € par mois d'abonnement.

Autre raison, l'étude réalisée sur de nombreuses villes ayant engagé des démarches d'acquisition de plateformes démontre qu'elles ont eu très peu de succès. Moins de 10% de leurs commerces y sont présents, ce qui correspond à l'équivalent pour une ville comme Mont-de-Marsan de moins de 30 commerces.

Nous avons donc fait le choix de capitaliser sur montdemarsan-commerces.fr dans un premier temps. Pour rappel, 94 commerces y sont aujourd'hui déjà présents.

Parallèlement, avec l'Agglo et l'OTCA, un travail de fond est mené pour créer une plateforme sur mesure permettant aux commerçants d'avoir une visibilité minimale avec une page présentant leur commerce, vers des solutions plus complexes pour ceux qui souhaiteraient et surtout, avec un modèle économique qui ne les priverait pas de la marge qu'ils font sur leurs produits.

Enfin, l'OTCA et la Direction du Développement Économique mettent à disposition pour les commerçants l'ensemble des dispositifs d'aide que l'Etat et les autres instances publiques mettent en œuvre en ce moment pour les soutenir.

Il faudra quand même penser aux commerçants qui ne sont pas du tout sur les réseaux. Le contexte actuel leur demande un changement de comportement commercial et des investissements, ce qui doit être encadré par des connaisseurs car avant de pouvoir s'engager sur une telle démarche, il y a un énorme travail en amont. Nous faisons également une campagne de publicité qui va suivre très vite sur le « consommez, mais cliquez local ».

M. LE MAIRE : J'ai oublié un paragraphe sur la partie commerce. Il s'agit de l'aide aux entreprises, sachant que je laisserai Nathalie GARCIA, qui connaît bien ce sujet-là, le développer, mais vous dire que notre OTCA, les équipes de cet office et les équipes du développement économique côté Agglo ont multiplié, comme pour le premier confinement, du maternage, des appels réguliers pour expliquer quelles étaient les aides au niveau local, mais surtout essayer de vulgariser et d'expliquer comment accéder aux aides de l'Etat, notamment, qui fait un effort sans précédent.

Mme GARCIA : Merci Monsieur le Maire. Pour ma petite expérience sur le confinement dernier, à titre d'exemple, ma société a bénéficié d'une aide considérable et sans cette aide sur les mois de mars, avril, mai, juin et juillet, j'aurais été obligée de licencier 25 personnes sur 49 ETP. J'ai bénéficié au titre du chômage partiel de 4 500 heures financées par l'Etat, autour de 84% du salaire net. Donc, 40 000 € d'aides qui m'ont permis de garder 25 personnes que j'aurais dû licencier. Voilà pour ce qui est de mon expérience.

M. LE MAIRE : Un mois de confinement a été évalué sur ces mesures-là à 15 milliards d'euros environ. On a 4 mesures : celle dont parlait Mme GARCIA qui est le chômage partiel. On a une nouveauté sous la forme d'un crédit d'impôt pour les bailleurs. C'est ce qu'il faut expliquer via l'OTCA et le Développement Économique. Un bailleur qui s'assoit sur un mois de loyer dans la période octobre-décembre bénéficiera du crédit d'impôt sur un mois de loyer. En ce qui concerne nos loyers municipaux, nous les avons exonérés. Il y a une exonération de 100% des charges pour les entreprises de moins de 50 salariés qui sont fermées administrativement et pour certains secteurs dont les activités sont soumises à des restrictions qui sont soumises au confinement, il y a également ces exonérations de charges dans la mesure où le chiffre d'affaires a baissé de moitié par rapport à l'année précédente. Il y a également le fonds de solidarité, dont on a entendu parler, pour les entreprises de moins de 50 salariés qui sont fermées pour les raisons que vous connaissez. Il faut que ce soit adossé à une diminution du chiffre d'affaires de 50% par rapport à 2019. Ce sont des fonds qui peuvent aller jusqu'à 10 000 € par entreprise.

Ces mesures-là, qui sont des mesures sans précédent et prises par l'Etat, il nous faut les décliner et les vulgariser sur le terrain et c'est ce à quoi s'emploient les équipes. Voilà de façon complète ce qui a été fait sur la partie développement économique et commerce. Je laisserai un temps d'échange après cette présentation pour voir s'il y a d'autres demandes de précisions.

D'autres mesures sur ce deuxième confinement. Les déchetteries sont ouvertes aux horaires habituels, avec des précautions sanitaires draconiennes. Les personnels sont là pour vérifier qu'il y ait bien une seule personne par véhicule, un passage par jour. Je rappelle que la nouvelle déchetterie du Conte a été ouverte début novembre, avec des compacteurs dernier-cri et un espace de 850 m² pour les déchets verts. Cette problématique-là est moins traitée et moins pénalisante pour le public que sur le premier confinement.

En matière de Ressources Humaines, sur les 1 450 agents, tous sont régulièrement équipés de masques. On a retenu les enseignements du premier confinement où il avait fallu très rapidement mettre en œuvre le télétravail. En un mois on avait plus progressé sur le télétravail qu'en 10 ans ; il avait fallu aller vite. Tout n'est pas encore parfait, mais nous avons investi pour 50 à 70 ordinateurs portables, qui mettront du temps à se paramétrer, mais qui arrivent, avec un VPN pour pouvoir se loguer et aller sur son environnement de travail quand on est en nomade en extérieur, avec un système de visioconférence plus performant que celui que l'on avait et plus aux normes, plus sécurisé et avec un dispositif de SMS, d'alertes vis-à-vis du personnel pour pouvoir envoyer des messages rapidement au personnel, avec un intranet RH qui a progressé de façon à faire de l'information régulière.

Sur la partie commerce, nous avons la volonté de verser une prime COVID. Ce sera détaillé dans une délibération qui suit. Les équipes sont en tension. Il y a une cellule de crise animée par le DGS deux fois par semaine et des rencontres les plus régulières possibles avec les représentants du personnel pour pouvoir maintenir cette information et échanger dans les deux sens avec les collaborateurs.

Pour les services qui sont en activité plus réduite, nous activons la possibilité de placer les personnes qui sont en activité réduite pour essayer de les orienter en renfort des services qui peuvent être en tension.

En ce qui concerne la partie scolaire, je vais laisser la parole à Eliane DARTEYRON ou à Jean-Jacques GOURDON sur la partie des masques ou des protocoles. Le protocole n'est pas tout

à fait le même que le premier et il y a une mise en œuvre qui semble être respectée.

Mme DARTEYRON : Nous avons reçu le protocole suffisamment tôt pendant les dernières vacances scolaires et il y avait peu de changement par rapport au protocole de juin. Les équipes sont bien rodées maintenant et il a pu être appliqué dès le premier jour de la rentrée. La circulation dans les écoles est organisée afin qu'il y ait le moins de brassage possible. Les enfants sont organisés par groupes d'élèves qui utilisent toujours le même côté de la cour afin qu'il y ait le moins de points de contacts à nettoyer quotidiennement.

Les groupes cantine sont les mêmes que les groupes d'activités périscolaires. Ce sont peut-être les TAP qui sont les plus compliqués à organiser parce que, autant on avait des brassages de niveaux et là, on est obligé de rester sur les groupes cantine. Donc, les enfants ont moins la possibilité de choisir leur activité, mais ils ont malgré tout des activités.

Nous avons fait une première distribution de masques pour les enfants. Nous avons distribué environ 200 masques il y a 10 jours, mais particulièrement aux enfants dont les familles sont les plus défavorisées. Nous en avons distribué sur le Peyourat, à l'Argenté, au Péglié, par l'intermédiaire des directeurs d'écoles qui voient les enfants et qui pouvaient repérer les manques s'il y en avait. Nous avons étendu notre distribution aux Arènes et au Carboué où nous avons repéré des besoins. Nous avons encore un petit stock de masques à distribuer si c'est nécessaire. Nous en avons distribué sur les centres de loisirs de Lacaze et de Nahuques.

J'ai appris avec plaisir que le réseau des couturières bénévoles avaient repris leur activité et sont en train de fabriquer d'autres masques pour les enfants que nous distribuerons par l'intermédiaire des directeurs d'écoles ou de nos directrices périscolaires sur site qui repèrent tous les manques. D'autre part, l'Education Nationale achemine régulièrement des stocks de masques dans les écoles afin qu'aucun enfant ne reste sans masque.

A ce jour, il n'y a pas eu d'incident particulier, si ce n'est à la marge, une ou deux familles qui refusaient que leur enfant porte le masque, mais cela a été réglé avec l'Education Nationale.

M. GOURDON : Je voudrais préciser la remarquable implication du personnel périscolaire de l'Agglomération. Il y a un travail remarquable qui a été fait de mise en œuvre, d'organisation, en collaboration avec les enseignants et les directeurs d'écoles. Il faut le souligner. Il y a une bonne entente. Le climat est compliqué. Il n'est pas simple d'imaginer, d'organiser la circulation des élèves, de respecter tout le protocole sanitaire, même s'il est un peu allégé, mais ce travail est fait et bien réalisé. Je ne vais pas dire, pourvu que ça dure, mais c'est quand même un travail qu'il faut mettre en avant.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions. J'ajouterai une chose, c'est que nous avons commandé par anticipation, mais cela met un peu de temps, des masques dits inclusifs, qui permettent de voir le sourire, l'élocution pour les publics qui ont besoin d'avoir ces masques-là, à la fois pour les professionnels et pour les publics visés. Nous les avons commandés il y a deux ou trois semaines et ils devraient arriver cette semaine. En lien avec la direction scolaire, avec notre référente handicap, mais pas uniquement, nous ferons un check-up des besoins pour pouvoir pallier à des manques qu'il pourrait y avoir çà et là

Sur le volet culture, je laisserai la parole à Philippe DE MARNIX.

Nous sommes en réflexion, Mme GAZO s'en occupe, pour essayer de trouver des solutions pour le collectif « Petits déjeuners » puisque l'hiver arrive et qu'il y a la nécessité d'avoir de la place, notamment pour la structure collégiale qui permet d'offrir des petits déjeuners le

matin place Pancaut aux personnes les plus démunies. Nous sommes en passe de trouver une salle adéquate.

Nous multiplions les contrôles de police municipale dans le périmètre du centre-ville, mais pas uniquement, qui est intransigeante sur le respect du masque. Intransigeante, mais avec discernement.

Nous continuons à donner des masques. Vous savez que notre stratégie était de ne pas donner des masques à tout le monde, mais d'en donner durablement aux gens qui en ont le plus besoin. C'est ce que nous continuons à faire, discrètement, en silence, mais sûrement et régulièrement puisque nous avons continué à en donner à certains bénéficiaires du CIAS. Les distributions se font sur la plateforme sociale et continuera à se faire ; à certaines assistantes maternelles. J'en oublie sans doute, mais c'est quelque chose que nous continuons à faire. Nous avons relancé la chaîne de solidarité avec nos couturières bénévoles que je remercie.

Pour terminer ce plan d'action un peu à 360°, nous allons vous parler de culture avec Philippe sur deux aspects essentiellement : le Théâtre de Gascogne et la lecture publique.

M. DE MARNIX : Bonsoir à tous. Je vais vous parler du dispositif « résidences d'artistes » qui a été mis en place par le Théâtre de Gascogne. Lorsque le 28 octobre dernier, le nouveau confinement a été annoncé avec, entre autres conséquences, la fermeture des établissements culturels et donc, des théâtres, le Théâtre de Gascogne a réagi très rapidement et mis en place ce dispositif de résidences destiné à soutenir les artistes de la région. Le Théâtre a mis à disposition des artistes l'ensemble de ces structures, le pôle qui contient le grand plateau - la salle de théâtre que vous connaissez - et le Studio du Soleil qui est un studio qui sert aux artistes à répéter en temps ordinaire, le Théâtre du Molière et le Théâtre du Pégly. C'est une opération qui s'est réalisée avec le soutien de la DRAC et de l'Office Artistique de la Région Aquitaine, avec le soutien important des médias locaux : Radio MDM, France Bleu, Sud Ouest ; FR3 y a consacré un reportage également et l'Education nationale a été partenaire de cette opération.

Les objectifs de cette opération étaient au premier chef le soutien des artistes en leur offrant une alternative à leur activité habituelle, leur offrir également grâce aux médias locaux une visibilité médiatique autour de leurs créations, du travail qu'ils font en résidence, leur permettre de partager ces créations en numérique avec les scolaires grâce au partenariat avec l'Education Nationale. C'est aussi une façon de soutenir l'économie locale en associant à la logistique de cette opération les hôtels par le biais de l'hébergement et la restauration avec un système de *Click and collect* que nous connaissons tous. C'est aussi une façon de soutenir les intermittents du spectacle qui sont mobilisés pour le support technique autour du travail des artistes.

C'est une opération qui a nécessité un financement important de 110 000 € pour lequel le Théâtre de Gascogne a contribué à hauteur de 70 000 €. 20 000 € distribués aux artistes et 50 000 € en fonctionnement, en valorisation de ce qui a été mis à leur disposition : les salles, les repas et le travail des intermittents. L'OARA a contribué à hauteur de 20 000 € ainsi que la DRAC pour le même montant.

C'est un dispositif qui a bénéficié à 15 compagnies de la région dont plusieurs groupes, troupes théâtrales montoises. Je vais citer (inaudible) qui est en résidence jusqu'à mercredi. Dans le courant du mois, il y aura la compagnie 3M, le Théâtre des Lumières en décembre et une autre compagnie « Par les temps qui courent ». D'autres compagnies

originaires de Bayonne de Saint Jean-de-Luz, de Bordeaux, la Rochelle, Poitiers, bénéficieront de ce dispositif.

Voilà pour cette opération qui a été mise en place très rapidement. C'est effectif depuis le 9 novembre. D'autres théâtres, d'autres Régions ont suivi le même exemple, mais cela a vraiment pris une ampleur très importante et remarquable ici sur l'agglomération grâce à ce théâtre.

La médiathèque a mis en place un système de prêts à emporter, le fameux *Click and collect*, un système simple et efficace qui permet aux adhérents de passer leur commande par mail ou par téléphone. Un rendez-vous leur est donné qui leur permet de restituer les précédents ouvrages empruntés et d'en emprunter de nouveaux. Cela concerne les DVD, les albums, les livres et tous les supports proposés par la médiathèque.

Voilà en deux mots ce qui a été fait.

M. LE MAIRE : Il me semblait intéressant de pouvoir faire un point sanitaire actualisé et de revenir sur le détail des actions de confinement.

Je compléterai les propos de Philippe DE MARNIX en vous disant que ce matin, nous avons validé le transfert du budget d'animation à la médiathèque (colloques, conférences et autres expositions qui n'ont pas lieu actuellement) de 20 000 €, qui ne seront sans doute pas dépensés d'ici à la fin de l'année, pour les flécher sur des achats d'œuvres de libraires locaux, c'est-à-dire que ce sera réparti entre les librairie Lacoste, Caractère, Bulle d'encre et des locaux plutôt de centre-ville qui font du DVD et autre puisqu'il n'y a pas que du livre.

Voilà globalement l'ensemble des mesures, tout cela n'étant pas exhaustif. Je finirai par vous dire qu'il y a encore des points d'inquiétude et de vigilance. J'en ai identifié trois ou quatre. Le premier, on sait pertinemment que le Noël sera sous une forme allégée pour la fin de l'année. D'ores et déjà, des arbitrages sont en cours et nous attendons de voir comment les choses évoluent. Il faut s'attendre à un Noël qui ne sera pas celui que nous avions prévu, en termes de régie des fêtes notamment.

La deuxième chose, c'est cette vigilance pour nos commerces de proximité et pour certaines associations sportives. Par le fait que nous ayons continué à verser les subventions et par le fait qu'il n'y ait pas eu d'activité, forcément, il y a eu des économies malgré tout pour les plus grosses. Il y a également eu le chômage partiel pour certaines qui arrivent à thésauriser et à se préparer à 2021.

En revanche, il y a des associations qui peuvent poser question et nous regardons attentivement ces situations-là, notamment certaines associations sportives qui s'occupent de nos gamins le mercredi, etc., avec des frais. En ce moment, elles n'ont pas de frais, mais des budgets qui reposent exclusivement sur des buvettes de bodegas, etc. C'est un problème parce que ces recettes-là ne sont pas rentrées.

Nous regardons très attentivement la situation de nos sports professionnels qui, à l'instant T où l'on se parle, ne sont pas dans une situation compromise, mais pour lesquels il faut regarder dans la durée ce qui va se passer et donc, nous y seront très attentifs. Nous avons communiqué avec ces structures professionnelles que vous connaissez : Basket Landes et le Stade Montois Rugby.

Et puis, vous savez que les chasseurs sont aussi dans une période complexe et que malgré l'autorisation qui leur est faite de pouvoir faire des battues, pour des raisons de positionnement collectif par rapport à l'ensemble des chasses, ces battues sont

difficilement réalisables et ce n'est pas sans poser problème. Nous avons une délibération sur le golf tout à l'heure. Nous avons des problématiques liées aux dégâts qui peuvent être faits sur des infrastructures comme celles-là.

Voilà pour ce plan d'action à 360°, avec des points sur lesquels nous sommes très attentifs. Je ne suis pas exhaustif, mais je vous en ai cité quelques-uns. Avant de rentrer dans le vif du sujet de notre conseil municipal, je vous laisse compléter ce propos ou intervenir, si vous le souhaitez, sur des mesures pour lesquelles nous n'aurions pas été suffisamment clairs.

M. SAVARY : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous dire que nous écoutons attentivement, que nous partageons un grand nombre de choses qui sont faites.

Effectivement, la collectivité fait preuve de réactivité, les agents font preuve de réactivité. Il faut s'en féliciter. En ce qui concerne les structures médicales, un suivi attentif est fait, un point hebdomadaire est fait. C'est très important et je vous remercie.

Je reviens sur le volet sportif. Nous avons fait une proposition qui peut être améliorée, qui a pu être vue dans d'autres collectivités. On sait tous que la perte de recettes sur les buvettes, sur les soirées, l'absence de rentrée de billetteries, pèsent énormément.

Ce qui nous inquiète également, c'est la baisse du nombre de licenciés dans les sections sportives. J'ai vu ce week-end un chiffre qui émanait du ministère des sports qui exposait la baisse du nombre de licenciés dès cette rentrée de septembre et force est de constater que malheureusement, avec le second confinement, les effets à long terme risquent d'être importants. D'où l'idée que nous avons évoquée d'une aide spécifique sur les licences. Certes, cela représente un certain coût financier, mais enfin, là encore, on peut s'enorgueillir d'avoir un grand nombre de sections, que ce soit au Stade Montois Omnisport et dans bien d'autres clubs à Mont-de-Marsan. C'est la réflexion que nous souhaitons lancer sur une aide à la licence, à moduler en fonction du type de licence. On sait qu'il y a des licences compétitions et des licences loisirs qui n'ont pas les mêmes coûts pour les familles ou pour les gens qui font du sport.

Nous avons lancé cette idée-là dans le document que nous avons émis lors du conseil communautaire, sachant très bien que cela concernait davantage la compétence municipale. C'est ce que nous souhaiterions proposer, continuer à explorer avec vous.

Sur le reste, nous comprenons, nous sommes d'accord sur le soutien qui est fait au milieu économique. C'est très important. Peut-être à terme essayer d'aller un peu plus loin et de tout intégrer sur un site internet. Là-dessus, les propositions avaient été émises par le cabinet AIDE à l'époque et je pense qu'il y a de bonnes pistes de réflexions et de travail là-dessus.

Par contre, on est heureux d'apprendre, sur le volet scolaire, que les protocoles ont été adaptés, mais à quand une commission éducation que nous avons déjà réclamée à plusieurs reprises ? Nous souhaiterions pouvoir discuter d'un certain nombre de sujets. On ne va pas le répéter à chaque conseil, mais réunissons une commission éducation pour pouvoir discuter de tout ceci, s'il vous plaît.

J'en ai terminé, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de cette intervention constructive. Je répondrai sur la commission éducation. Je vais laisser Farid HEBA vous parler de sport. On s'est posé cette question-là. Sur les sports indoor, cela fait peur. Je crois qu'il n'y a que l'équitation qui gagne un peu de

licenciés, peut-être parce que c'est en plein air. C'est un vrai sujet de préoccupation, mais nous avons une approche un peu différente.

M. HEBA : M. SAVARY a parlé des aides, mais il y a aussi les enveloppes qui ont été créées par l'Etat, notamment les 100 M€ pour le sport professionnel, avec 40 M€ qui seraient fléchés sur le rugby professionnel. Je pense qu'il y aura des ratios. On ne sait pas comment cela va être dispatché. Le rugby représente 60 salariés et c'est le 28^{ème} budget du Pro D2 Top 14. On peut s'enorgueillir d'avoir deux clubs de haut niveau à Mont-de-Marsan et je sais qu'ils font le maximum pour rester à ce niveau, malgré cet impondérable qui est ce manque de ressources, ce manque de partenariat.

Il y a 30 M€ qui ont été dégagés pour les petites associations de moins de 10 salariés avec des aides directes de 5 à 10 000 €.

Il y a également un abondement de 4 M€ sur un fonds solidarité de l'Agence Nationale du Sport. Il est destiné aux très petites associations. Je pense qu'il faut prendre tous les dispositifs qui existent et essayer de les actionner.

Il y a aussi la plateforme « soutien ton club » où chacun peut faire un don au club qu'il supporte. Récemment, je crois qu'il y a eu une aide de la Région aux associations. C'est le volet 2 de l'aide au confinement. C'est la création d'un nouveau dispositif qui est spécifique et qui est à destination des associations et des entreprises fermées ou très impactées. C'est un fonds d'urgence et l'éligibilité est qu'il faut avoir, je crois, de 3 à 49 salariés ou équivalents temps pleins.

Je peux vous dire qu'avec Monsieur le Maire et les élus délégués au sport, nous faisons le maximum. Nous suivons les sections au quotidien. J'ai eu quelques chiffres la semaine dernière. Sur le Stade Montois qui est le plus gros omnisport en termes de licenciés, ce n'est pas loin de 6 400 licenciés avec 35 sections. Ils n'ont perdu que 10,67% de licenciés, tout en sachant qu'il y a souvent des licences qui sont prises en fin d'année. Là, cela va être compliqué puisqu'on est confiné depuis 15 jours, mais nous sommes très vigilants. Nous participons aux subventions projets où on nous avons pu aider quelques clubs et associations.

Mme BOURDIEU : Je voulais souligner qu'il y a des associations montoises qui sont solidaires. Le Président des Amis d'Alingäs a envoyé un mail à tous ses membres en leur précisant qu'il fallait refaire la demande de subventions pour 2021 dès à présent et voilà ce qu'il écrit :

« J'ai pensé que par honnêteté, on pourrait la remplir sans demander une somme d'argent. » Je voulais le souligner. Il y a des associations qui sont solidaires et pourquoi ne pas donner ce que l'on donnait à cette association à une autre association.

M. LE MAIRE : Sur la proposition que vous avez émise, nous y sommes attentifs. On se pose juste une question et on veut temporiser, parce qu'au moment où on se parle, on ne peut pas reprendre le sport et donc, il est compliqué d'amorcer une aide aux licences aujourd'hui. A quel niveau de levier se situe le niveau de participation à une licence ? Il y a le dispositif du Conseil Départemental où il existe un chèque sport.

Nous avons sondé un petit peu. Cela pourrait aider dans certains cas et dans d'autres, le problème n'est pas forcément là. Nous serons attentifs à ce que vous avez proposé. Il y a des discussions très régulières. L'Omnisport a un matelas qui lui permet de mieux appréhender 2021, mais il y aura des problématiques. Il faut que l'on regarde ceux qui sont

en dehors des omnisports et qui ont des écoles de sport où cela peut être un peu problématique, qui ont des bodegas pour les fêtes de Mont-de-Marsan et autre. Il faudra être très vigilant.

M. HEBA : Je voudrais ajouter par rapport à ces licences qu'il y a un rôle à jouer au niveau des fédérations parce que les fédérations captent une grosse partie du coût de la licence et le rugby a sauté le pas la saison passée en faisant un abattement de 25% sur le coût des licences et cette année, c'est 100%, sans compter que les frais d'arbitrage pour la saison seront effacés aussi, ce qui correspond à 15 000 € pour le Stade Montois. Les 100% de licences, c'est 70 ou 75 000 € au niveau du Stade Montois Rugby amateur. Ce n'est pas neutre. Il faudrait que d'autres fédérations, les plus riches, puissent faire la même chose.

M. BACHE : Simplement pour revenir sur des propos qui ont été tenus, puisque tout à l'heure, quand il s'est agi des questions de santé des Ehpad et du CCAS, il a été fait référence au coût du matériel qui augmente, qui serait surévalué dans la période actuelle. Cela corrobore ce que nous disions depuis très longtemps sur la gratuité des masques, la gratuité des gants. Il faudrait que ce soit pris dans le budget de la Sécurité Sociale.

La deuxième question sur laquelle je souhaite intervenir, vous avez dit que les personnels allaient en renfort dans les Ehpad, et heureusement - c'est un principe de solidarité, comme chacun d'entre nous le fait dans son milieu familial ou dans son voisinage en s'occupant des personnes les plus fragiles et les plus démunies, mais j'ose espérer que c'est fait sur du volontariat et si oui, tant mieux. Il a été question de 10 agents qui sont allés renforcer les Ehpad.

Une question est quand même posée sur les primes COVID. Il aurait été bien d'intégrer à l'intérieur de saluer le geste et de l'Etat et du Conseil Départemental qui a donné une prime pour le personnel qui travaille dans les Ehpad, si je ne me trompe pas, à hauteur de 750 € par agent, et l'Etat à hauteur de 1 000 € par agent. Donc, il aurait été bien de le signaler.

La troisième question qui doit nous préoccuper au premier chef, et Jean-Baptiste SAVARY est intervenu sur la question de l'aide aux sportifs, c'est la question économique. Nous avons fait des propositions. Nous réitérons la proposition que nous avons faite lors du dernier conseil communautaire. Nous avons pris la décision de taxer les petites entreprises, les m² commerciaux, etc. Nous pourrions revenir sur cette décision parce qu'elle aura des conséquences économiques sur la période que nous vivons auprès des TPE, des centres commerciaux, des petits commerces.

Le quatrième point que je souhaite développer, qui a été complètement absent des débats et de ce que vous avez dit, ce sont les répercussions de cette crise sanitaire sur le simple citoyen. Aujourd'hui, que ce soit le Secours Populaire ou que ce soit les Restos du Cœur, ils appellent à un renforcement du bénévolat - on est quelques-uns à y répondre - et ils tirent la sonnette d'alarme sur le nombre de personnes qui fréquentent les Restos du Cœur et le Secours Populaire. L'autre jour, j'écoutais une émission, ce n'est pas à Mont-de-Marsan, où on parlait des Restos du Cœur et du Secours Populaire. Il y a plus de 5% de demandes de plus.

Que va faire la collectivité pour répondre à ces besoins ? Le budget du CCAS, dans le cadre du budget 2021 que nous allons voter, va-t-il intégrer ces problématiques et comment la collectivité va-t-elle pouvoir y répondre s'il n'y a pas d'aides de l'Etat ?

Il y a plein de questionnements à avoir et effectivement, la collectivité qui est la nôtre n'est

peut-être pas dans ces collectivités-là, mais j'ai vu ce matin dans la presse qu'il y avait plus de 100 maires qui avaient saisi le gouvernement pour demander à ce qu'il y ait 1% des 100 milliards qui vont être débloqués - il faut être très prudent parce qu'on nous annonce des milliards et des milliards, sauf que quand on gratte, souvent, ce sont des redéploiements et il n'y a pas beaucoup de milliards supplémentaires alors qu'il en faudrait plusieurs pour répondre à ces questionnements... Comment la collectivité montoise, notamment pour les quartiers les plus défavorisés, les quartiers Politique de la Ville...Je l'ai dit lors d'une commission ou lors d'une réunion au CIAS, la pauvreté n'est pas que dans les quartiers Politique de la Ville. Quand on regarde le centre-ville, il y a quelques années, il était extrêmement pauvre et aujourd'hui, quand on passe dans les quartiers, si on élargit notre champ de compétence au niveau de l'agglomération, il y a des pauvres partout et il y en a de plus en plus partout. La collectivité n'en est pas responsable, mais elle se doit d'agir pour préserver, etc., etc. Toutes ces choses que je dis en termes de gratuité de masques, gratuité de gants, gratuité de tout ce que l'on veut, cela fait partie des réflexions que nous devrions avoir et qu'il nous faudra intégrer, qu'on le veuille ou non, dans le budget 2021.

C'est pour cela que par rapport à la lettre qui a été adressée au gouvernement par 100 maires de différentes sensibilités politiques, peut-être que nous pourrions profiter la réunion de ce soir pour nous y joindre et faire en sorte que notre collectivité, comme toutes les collectivités au niveau national, bénéficie de suffisamment d'euros en plus dans le cadre des dotations pour pouvoir faire face à ces nouvelles dépenses que nous aurons demain. Je discutais avec un artisan samedi qui me disait qu'il avait passé la première crise assez tranquillement parce qu'il avait une certaine trésorerie, mais cet artisan qui a une douzaine de salariés regarde l'avenir avec beaucoup d'inquiétude. S'il n'y a pas d'aides, y compris d'aides originales décidées par les collectivités, ils seront en difficulté.

C'est l'appel que nous souhaitons vous lancer ce soir.

M. LE MAIRE : Merci de votre intervention. D'où la nécessité de faire un plan sur ce confinement qui est relativement important, notamment sur la partie commerces et TPE.

J'ai oublié de répondre à M. SAVARY. Il y a beaucoup de réunions scolaires en ce moment, mais elles portent surtout sur les réflexions que nous avons par rapport à l'audit. Il faut que l'on avance sur une commission scolaire. La plupart des commissions se réunissent et se sont réunies. Deux ou trois n'ont pas encore complètement entamé la démarche, je le reconnais. On en parlera tout à l'heure. Ce sont des sujets que je vous propose d'aborder en fin de conseil. Je sais qu'il y a des sujets d'avenants et autres et je m'engage à répondre à vos demandes, ainsi qu'à une demande que M. BACHE a faite que je propose de mettre en 18^{ème} point, qui est la demande d'une motion que vous nous avez adressée.

Mme LAFITTE : Je vais faire très bref. Simplement pour vous remercier pour ce point à 360°, comme vous dites, plutôt complet. Au nom de Marsan Citoyen, je souhaite apporter tout notre soutien aux agents de la collectivité, quel que soit leur service, mais aussi aux agents hospitaliers qui traversent une période particulièrement compliquée.

Je rejoins un peu Alain BACHE sur ce qu'il vient de dire. On a un peu regretté la composition de l'ordre du jour d'aujourd'hui. On fait face à un contexte compliqué ; vous en faites les frais au quotidien et vous y répondez du mieux possible, je n'en doute pas, mais dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, il y a des délibérations hyper importantes, mais cela manque un peu de perspectives. Il n'y a pas de projets pour l'après. On ne sait pas ce que sera cet après, certes, mais on ne trace aucune ligne directrice. Cela manque un peu d'envergure, à notre goût. Cela vient certainement du fait que les commissions ne se

réunissent pas suffisamment pour que l'on puisse avoir des idées un peu innovantes et une vision à long terme. Je ne sais pas. En tous cas, je voulais souligner cela.

J'ai une question très pratico-pratique. Je n'ai pas bien compris ce qu'était l'adresse internet montdemarsan-commerces.fr. J'ai cherché en suivant et je ne l'ai pas trouvée. J'imagine qu'elle n'est pas encore ouverte. Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

M. LE MAIRE : <http://montdemarsan-commerces.fr> On clique et on tombe sur différents domaines. On clique sur chaque thème et on a les 94 initiatives que l'on relaiera par une campagne de communication. Cela ne nous empêchera pas d'essayer de construire avec les commerçants, et notamment ceux qui sont très éloignés des ventes à distance, un site dédié, une plateforme montoise de centre-ville. C'est quelque chose qui ne peut pas se faire d'un seul coup parce qu'on a des commerces qui ont des références importantes et il faut tout tenir à jour, mettre cela sur un site et c'est un travail de longue haleine.

On a, malgré la période COVID, des commerçants qui ne sont pas encore prêts à franchir ce pas-là, alors que pour d'autres, le COVID aura eu l'avantage de les faire avancer en 6 mois plus qu'en 6 ans dans certains domaines. Il y a déjà 94 vitrines marchandes, avec plus ou moins de maturité. Cela va de celles qui ont une vitrine avec quelques produits jusqu'à celles qui ont le paiement en ligne avec *Click and collect*, etc. Le marché s'est structuré et ce que nous disent les commerçants, c'est : « On n'a pas besoin de nous créer un autre site parce qu'on va faire le double de boulot et le nôtre nous va bien, mais faites la promotion de notre site. » La difficulté, si on crée un site propre aux commerces de centre-ville tout de suite et que les 94 les plus dynamiques, ainsi que les franchisés, ne vont pas sur notre site, ils perdent de leur attractivité. D'où la réflexion qui était émise par Delphine LE BLANC tout à l'heure, à savoir que les villes de notre strate ont une trentaine de commerçants qui sont référencés, ce qui démontre que c'est un site qui vivote et qui ne fonctionne pas.

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet.

N°02

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

Y a-t-il des choses qui appellent des remarques de votre part ?

UNANIMITE

J'ai été amené à prendre des décisions dans le cadre de mes délégations pour la période du 18 septembre au 7 octobre 2020. J'ai eu de votre part, notamment de Marsan Citoyen, quelques questions que je vous laisse poser.

(01 :12 :34)**Mme LAFITTE** : J'ai trois questions concernant trois décisions. La 01/95 où il est écrit : « ...vu la commission culture.... ». Je ne sais pas si cette commission s'est réunie ou pas, mais en tous cas, je n'ai pas reçu la convocation.

Sur la 02/27, pourrions-nous avoir des précisions sur les 70 000 €, à quoi ils correspondent, parce que nous n'avons pas su le voir dans l'annexe.

Sur la 02/30, nous nous étonnons que la demande de subvention intervienne après l'achat. Est-ce qu'au moment de l'achat vous étiez assuré de recevoir la subvention de la DSIL ?

M. LE PRESIDENT : Merci de nous les avoir posées pour nous permettre de préparer les réponses. Avant de laisser la parole à Philippe DE MARNIX pour vous parler de la

commission culture et à Pascale HAURIE pour vous parler du marché de la tauromachie, je vais vous répondre sur la partie des subventions.

Il est préférable, quand on prend une décision, d'essayer d'avoir une notification de subvention. C'est dans l'idéal et je dois dire qu'en arrivant dans le monde des collectivités, je pensais que cela fonctionnait de cette façon et je me suis vite aperçu que nous n'avions pas toujours les notifications avant de prendre des décisions, notamment quand elles ont un caractère d'opportunité. En effet, sur cette acquisition de cellule commerciale qui est à l'angle des 4 cantons, la décision de se porter acquéreur n'a pas forcément été prise avec la certitude que nous serions suivis à hauteur de cette subvention. Nous l'avons fait au regard des différentes subventions et des dossiers que nous portons, qui sont bien relayés et qui nous permettent d'obtenir des subventions de la DSIL dans l'action cœur de ville, mais en effet, il faut parfois, je ne dis pas mettre la charrue avant les bœufs parce que le risque n'est pas énorme, mais il nous faut procéder de cette façon-là et c'est relativement courant dans les dossiers de montage. Ensuite, quand il faut faire des tours de table avec des cofinanceurs sur des montants beaucoup plus importants - imaginons les Nouvelles Galeries hier, le musée demain -, on y va pour valider, avec des tours de table qui avancent petit à petit pour ne pas aller trop dans le flou.

En ce qui concerne cette opération-là, nous étions sur une opération où il fallait le faire dans ce sens-là.

Il y a la partie culture et la partie marchés taurins.

M. DE MARNIX : Vous n'avez pas été convoquée à cette commission car elle ne s'est pas réunie. Nous avons prévu d'en faire une d'ici la fin de l'année, mais compte tenu du contexte sanitaire que vous connaissez, du confinement, nous avons jugé préférable de la reporter à une date ultérieure qui vous sera communiquée. Ce sera, soit courant décembre, soit début d'année prochaine. A ce jour, elle n'est pas encore fixée et si vous souhaitez enrichir l'ordre du jour, n'hésitez pas à nous le faire savoir si vous avez des points que vous souhaitez évoquer.

La demande de subvention dont nous parlons a été faite en concertation avec la directrice du musée Despiau-Wlérick qui supervise cette opération de récolement. Je ne sais pas si vous souhaitez que je vous dise deux ou trois mots sur le récolement, sur ce que c'est. Pour faire simple, c'est un inventaire qui obéit à des règles très strictes puisque c'est une opération règlementaire à laquelle sont astreints tous les musées de France depuis un certain temps. C'est une opération qui demande beaucoup de rigueur et de temps et dont le protocole est très strict et nécessite de consigner l'état, l'emplacement, la propriété juridique, le marquage de chaque pièce. Dans le cadre du musée, on parle de près de 16 000 œuvres si on inclut les collections graphiques. C'était aussi un préalable incontournable à toute demande de subvention dans le cadre d'un projet de rénovation. Comme vous le savez, nous avons l'intention de restructurer profondément le musée Despiau-Wlérick, musée qui abrite des collections de sculptures remarquables auxquelles nous souhaitons offrir un cadre plus moderne et plus conforme à la muséographie actuelle.

Pour terminer, j'ajouterai que c'est un inventaire indispensable en prévision du transfert des collections car les travaux du musée nous amèneront à déménager ces collections pendant les travaux. Cette subvention sera destinée à plusieurs postes : le recrutement d'un stagiaire pour terminer ce récolement qui est en bonne voie d'achèvement, mais qui demande beaucoup de temps et nous pensons recruter un stagiaire, des moyens

informatiques supplémentaires dont le musée ne dispose pas, des ordinateurs portables, la 4G car la wifi ne passe pas très bien dans les murs du musée et le conditionnement pour le transport des œuvres graphiques qui seront déménagées.

M. LE MAIRE : Une commission culture va se mettre en place. Les échanges que nous avons eus sur la culture ont été essentiellement le Théâtre de Gascogne au sein du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne où il y a une pluralité de représentations.

En ce qui concerne la partie taurine, il y a deux décisions et il s'agissait de reconduire le marché taurin avec le groupement d'entreprises. Je ne sais pas si Pascale veut en dire un mot.

M. DUTIN : Ma question portait là-dessus. Peut-être avant que Pascale HAURIE n'intervienne, est-ce que vous m'autorisez à poser la question ?

Effectivement, Monsieur le Maire, c'est très bien, puisque Pascale HAURIE va prendre la parole, que je puisse débattre avec elle puisque je déplore que la régie des fêtes ne se soit pas réunie plus souvent. Nous avons une réunion qui a permis l'élection du Président et du Vice-président, puis une réunion le 7 juillet qui a consisté essentiellement dans le vote du budget. Je vous rappelle que nous devons nous réunir en septembre, et plus précisément le 7 septembre, et cette réunion n'a pas pu avoir lieu. Vous deviez y participer, Monsieur le Maire, mais vous deviez également assister au match Mont-de-Marsan-Béziers et donc, cette réunion n'a pas pu avoir lieu.

Nous devons recevoir une nouvelle convocation, mais sans doute, d'autres impondérables sportifs vous ont empêché de tenir cette réunion. Factuellement, puisque ma question doit être complète, nous avons constaté à la lecture du journal Sud Ouest, mais également de votre compte Facebook qui est particulièrement instructif, une photographie du 24 juillet 2020 où vous êtes en compagnie de Juan BAUTISTA dans les arènes de Mont-de-Marsan pour la fameuse œuvre de Diego RAMOS. Je suppose qu'avec Juan BAUTISTA, je vous le souhaite, vous n'avez pas simplement admiré l'œuvre.

6 jours plus tard, nous avons l'offre de marché public qui va se jouer entre le 31 juillet 2020 et le 28 août 2020. Factuellement et juridiquement, pas de critique particulière. Les publicités sont faites dans les journaux d'annonces, mais pas de publicité élargie, contrairement à ce qui a pu exister dans les années qui ont précédé où je me rappelle de publicités dans des revues taurines spécialisées.

Donc, au cœur de l'été, nous avons cet appel d'offres et donc, sans publicité renforcée. Il s'avère que le marché porte sur la somme de 70 000 € H.T.

Je me pose la question, puisque nous connaissons l'attributaire et donc, le prestataire, de savoir pourquoi ce prestataire va bénéficier, dans le cadre de ce marché, d'une rémunération à hauteur de 70 000 € H.T, alors que, pour une prestation équivalente - ce qui était prévu pour cette année, si les corridas s'étaient tenues -, nous étions sur une rémunération de ce prestataire de 24 800 €.

24 800 €, c'est inférieur et j'enfonce une porte ouverte, à 25 000 €. On sait que cela a permis de déroger à la règle des marchés publics et de mettre en place un marché de gré à gré avec ce prestataire, à 200 € près. Je crois qu'il y a eu des explications qui ont été données, qu'il s'agissait d'agir dans l'urgence. Cela est faux et j'aurai peut-être des discussions sur ce point, notamment au niveau de la régie de fêtes, puisque les appels d'offres, dont j'ai demandé une copie du cahier des charges - j'attends qu'on me l'adresse, mais je suis sûr que cela se fera dans le courant de cette semaine - devraient, à mon sens,

permettre de constater qu'il s'agit pratiquement d'un copier/coller, sauf en ce qui concerne le poste relatif à la communication.

Donc, je ne vois pas quelle était l'urgence et pour faire un copier/coller, peut-être que l'on aurait pu le faire l'année dernière.

La question que je me pose est la suivante. Si ce prestataire avait dû mener sa mission jusqu'au bout cette année, qu'est-ce qu'il nous aurait fait pour 24 800 alors qu'il va le faire aujourd'hui pour 70 000 € ? Est-ce à dire que nous aurions eu une prestation dévalorisée, une prestation au rabais ? Ce que je voudrais savoir, c'est qu'est-ce qui change de 24 800 à 70 000 €, plus du double, sur la prestation qui sera réalisée par ce prestataire ? Je me pose également la question de me dire, si l'organisation des spectacles taurins était possible en 2020 pour 24 800 €, pourquoi n'avons-nous pas, à l'instar de ce qui s'était passé l'année dernière, initié à nouveau des contacts pour repasser en marché de gré à gré avec quelqu'un, le même peut-être, qui pouvait le faire pour une somme bien inférieure à celle qui résulte du marché ?

Je voudrais savoir, pour compléter cette question, quel a été l'apport de la commission taurine extra-municipale sur ce marché. Je voudrais savoir pourquoi Mont-de-Marsan se paie le luxe de deux sociétés de prestataires. Je voudrais également savoir pourquoi, manifestement, pour l'un des prestataires en question, les tarifs sont tout de même assez différents de ce qui peut se pratiquer dans des plazzas proches ; je pense à Dax, à Bayonne ou à Vic.

Voilà les questions que je me posais, que j'aurais préféré débattre dans le cadre de la régie des fêtes, mais je n'ai pas pu le faire puisque nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette enceinte avec, non pas la découverte puisque nous savons de quoi il retourne, mais avec des explications qui, à mon sens, ne nous ont pas été données de manière complète et exhaustive.

M. LE MAIRE : est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Je vais passer la parole à Pascale HAURIE.

Mme HAURIE : Merci Monsieur le Maire. Je vais d'abord répondre avant de vous laisser la parole.

Concernant les réunions du conseil d'exploitation de la régie des fêtes, les statuts prévoient qu'il y ait une réunion organisée à la diligence du Président lorsque cela est nécessaire, une par trimestre. Nous en avons déjà eu deux depuis que nous sommes réélus. Vous avez, Monsieur DUTIN, reçu une convocation pour un conseil d'exploitation le 3 décembre 2020. C'est la troisième depuis que nous sommes élus. Cela fait quatre par an et nous sommes dans les clous par rapport à ces réunions.

Je ne vous cache pas, Monsieur DUTIN, que ces réunions n'ont pas pour but de discuter de tous les termes de la régie des fêtes. Les grandes décisions peuvent être évoquées en conseil d'exploitation, c'est-à-dire les décisions par rapport au budget, par rapport aux tarifs du domaine public qui doivent être donnés et pris en conseil d'exploitation. Je ne vous cache pas que vu le contexte sanitaire, la prise de tarifs pour Noël, on ne l'aura pas. Les animations vont être réduites au strict minimum et donc, on ne voyait pas jusqu'à présent, et en plein confinement, l'intérêt de faire une telle réunion. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu cette troisième réunion du conseil d'exploitation.

Par rapport à la procédure qui a été faite par rapport au marché taurin, je vais en profiter

pour répondre à Mme LAFITTE en même temps, je rappelle que ce marché taurin a été fait pour un montant maximal de 70 000 € et c'est là où j'ai bien remarqué, Monsieur DUTIN, que vous vous arrêtez sur cette somme de 70 000 € H.T. Or, il s'agit du montant total, si la jauge est remplie. Nous avons un marché à prix variable : une partie fixe qui est de 60% du marché, soit 42 000 € H.T, et si la jauge est pleine tous les jours, c'est-à-dire 5 corridas, une corrida portugaise et une novillada, effectivement les prestataires seront payés 70 000 € H.T.

Vous avez parlé, Monsieur DUTIN, d'un groupement de deux entreprises, ce qui est le cas en indiquant que l'on s'était arrogé le luxe d'avoir deux prestataires, deux entreprises. Je tiens à vous rappeler que pour nous, il s'agit d'un groupement solidaire. Il n'y en a pas un qui est payé plus que l'autre, il n'y en a pas un qui participe plus que l'autre. Nous avons un seul co-contractant qui est le groupement solidaire de « PELIZ ORGANISATION et de TOMEFRA ».

Concernant la publicité qui a été faite, elle a été faite comme elle est faite en matière de marchés adaptés. Le choix qui a été celui de l'an dernier, de faire un marché de gré à gré, c'est effectivement parce que je crois que c'était la volonté de faire le choix de ce prestataire-là et qu'il était d'accord pour venir cette année de transition, et je crois que Monsieur le Maire a répété à de nombreuses reprises que 2020 était une année de transition.

Donc, il y a eu ce marché de gré à gré. Monsieur le Maire avait indiqué que nous relancerions un appel d'offres, ce qui a été le cas, à l'issue duquel il y a eu un seul candidat qui s'est présenté, à savoir le groupement solidaire. Nous n'en sommes pas responsables. La procédure était tout à fait légale. Pourquoi ne pas avoir repris la même chose ? Parce que Monsieur le Maire s'était engagé sur une mise en concurrence possible par rapport à plusieurs prestataires.

Je ne peux pas vous laisser dire en tous les cas que nous avons fait le choix de passer de 24 800 € H.T à 70 000 € puisque ce n'est pas le cas, puisque nous avons un prix variable. Ensuite, vous avez demandé quel était l'apport de la commission taurine. La commission taurine a pour objectif de prendre des décisions et de demander au prestataire de l'aider à l'accomplissement de ses décisions. Je tiens à vous rappeler que Mont-de-Marsan a toujours été dans l'optique de prendre un prestataire, contrairement à d'autres villes taurines qui sont réduites au strict minimum, dans la mesure où nous n'avons pas de représentants dans les ganaderias de la ville de Mont-de-Marsan, ce qui nous permet, avec des prestataires, de bénéficier de leurs représentants et d'avoir des gens qui se déplacent chez les ganaderos et qui peuvent choisir les taureaux.

Je crois que j'ai fait le tour de ce que vous m'avez demandé. Simplement, parler d'une prestation au rabais pour 2020, je dirai simplement que c'est totalement offensant pour Jean-Baptiste JALABERT et Alain LARTIGUES. Je crois savoir qu'un journaliste le leur avait dit l'an dernier, et qu'ils en avaient été particulièrement émus et vexés d'une telle façon de considérer des professionnels. Je crois que Jean-Baptiste JALABERT n'a plus de preuves à apporter.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Pascale. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Deux ou trois choses quand même. La première, c'est que ce n'est pas un copier/coller. Nous sommes bien sur une relation qui intègre du variable. Il faut remettre en perspective les enjeux actuels sur la

tauromachie. J'étais récemment à l'UVTF où ils ont changé de Président. J'en ai pris la vice-présidence récemment. Les enjeux vont bien au-delà avec la crise qui s'annonce sur le marché taurin, en Espagne notamment, avec le modèle économique qui doit être revisité, avec une occasion unique, notamment pour les villes de première catégorie, de revoir leur modèle et d'aller vers des relations gagnant/gagnant avec les prestataires et en intégrant du variable sur la billetterie. C'est ce que nous avons fait. C'est quelque chose qui n'existait pas avant. Comme l'a dit Pascale HAURIE, (inaudible), c'est le socle fixe de cette prestation. On n'est pas à 70 000 €. Je rappelle que dans le passé, les montants étaient deux fois et demie supérieurs. C'est un choix que nous avons fait. Et puis, il y a le marché, l'offre et la demande. Je ne savais pas qu'il y aurait une seule réponse. Il aurait pu y en avoir 2, 3, 4. Il y a 4 ou 5 professionnels qui gravitent autour de ce marché-là et il se trouve que nous avons eu une seule réponse.

Le deuxième maître mot est la transparence. En matière de transparence, je peux témoigner ici du degré d'exigence grandissant. C'était déjà le cas avec l'ancien prestataire par rapport à celui d'avant. Ça l'est encore plus. La preuve en est que nous avons fait l'objet de contrôles de la Chambre Régionale des Comptes et il était assez pittoresque de voir quelle était leur façon d'appréhender quelque chose qui était complètement inconnu pour eux, mais cela a mis en avant le fait qu'au niveau des signatures de marchés, de règlements, on est dans une transparence qui est de plus en plus importante. J'entends vos remarques, mais je n'ai pas de leçon de transparence à recevoir sur cet aspect-là, même si on doit encore pouvoir progresser.

Je vous prie de m'excuser d'avoir été supporter le Stade Montois face à Béziers. Je ne le regrette pas parce qu'il y a eu peu de matches ensuite.

Encore une fois, transparence, aspect variable et respect des montois et du contribuable montois, à la fois dans le tarif qui est négocié et dans l'ouverture que nous avons eue vis-à-vis de l'aficion et des peñas qui sont partie prenante dans la gestion de cette affaire.

M. DUTIN : Excusez-moi de reprendre la parole, mais je n'ai pas la réponse à mon questionnement. Il est facile de répondre en nous indiquant que vous n'avez pas de leçon de transparence à recevoir ou d'indiquer que d'aucuns sont plus compétents que moi en matière de tauromachie. Très sincèrement, je m'incline par rapport à Jean-Baptiste, mais là n'est pas la question. C'est un argument qui est bien trop facile.

Au-delà des postures que peuvent prendre les prestataires lorsqu'ils sont attaqués ou critiqués, je me pose une fois de plus la question de savoir ce que nous aurions eu pour 24 800 € compte tenu de la catégorie de notre arène. J'ai bien entendu, parce que la réalité est celle-là, que la période transitoire, Monsieur le Maire, voulait quoi ? Voulait un prestataire, en l'occurrence celui-là qui devient au terme de l'appel d'offres notre prestataire - le hasard -, et c'est bien, mais par contre, je prends note qu'un appel d'offres, s'il avait été mis en place l'année dernière, permettait peut-être à l'ancien prestataire de re-renter par la fenêtre alors qu'il avait été mis au coin ou à la porte.

Mme DARRIEUESSECCQ, je me tourne vers M. ARA, adore ouvrir les fenêtres pour faire rentrer l'air et là, manifestement, on a fermé la porte et les fenêtres et je constate que si un prestataire, dirigeant d'une société, considère qu'il était suffisamment rémunéré à hauteur de 24 800 pour faire son travail pour la catégorie de nos arènes, sans que vous m'ayez dit en quoi il y avait une différence de prestation entre l'année dernière et cette année, je ne sais pas quelle est la différence de prestation entre l'année dernière et cette année, mais même si nous sommes à 40 000 avec la possibilité de monter jusqu'à 70 000 si la jauge est

remplie, on sait aussi que la jauge, et c'est tant mieux, des arènes de Mont-de-Marsan est généralement en phase haute et que les spectacles taurins remplissent effectivement les arènes et c'est tant mieux. Je pense que nous atteindrons plus facilement les 70 000 que les 40 000.

Donc, ma question est exactement la même : quelle est la différence entre quelqu'un qui nous dit, « je peux faire à 24 800 » et qui aujourd'hui nous dit au bas mot, « il me faudra au moins 40 000 environ » ?

Mme HAURIE : Juste en deux mots. Vous parlez de la jauge qui va être plus proche de 70 000 €. Je pense que vous oubliez que nous sommes dans un contexte sanitaire très particulier et qu'il y a de fortes chances pour qu'en 2021, les Fêtes de la Madeleine ne se fassent pas de façon correcte et normale, et que nous allons nous retrouver avec une demi-jauge et très certainement avec des contraintes sanitaires liées.

Ensuite, par rapport au choix de « PELIZ ORGANISATION et de TOMEFRA ». d'avoir fait le choix, un jour, d'avoir accepté un marché de gré à gré et ensuite de répondre à un appel d'offres, la simple chose que je peux vous dire, c'est prenez contact avec eux pour savoir pourquoi ils ont accepté de répondre à la fois à un marché gré à gré et à la fois à un appel d'offres. Je n'ai pas de réponse à cette question. Juridiquement, nous sommes dans les clous. C'est tout ce qui m'importe.

M. DUTIN : Qu'est-ce que vous appelez la jauge ?

Mme HAURIE : Je l'ai déjà indiqué tout à l'heure. Ce sont 5 corridas pleines, plus la novillada, plus la corrida portugaise. C'est ça la jauge pleine. Ce sont les 7 spectacles.

M. DUTIN : C'est donc effectivement que l'année dernière, il s'agissait d'un choix, que je ne vais pas appeler politique, mais il s'agissait d'un choix de privilégier un prestataire et d'éviter que quiconque puisse postuler. C'est bien ça l'idée... ?

Mme HAURIE : C'est le but d'un contrat de gré à gré. Vous le savez aussi bien que moi, juridiquement, que dans un contrat gré à gré, on choisit le co-contractant et le montant du marché.

M. DUTIN : Ce co-contractant venu admirer une œuvre d'art, 5 jours avant que ne soit lancé l'appel d'offres le 27 juillet.

M. LE MAIRE : Jusqu'à présent, nous étions sur un débat technique et intéressant qui permettait d'éclairer, mais là, je vois que vous déviez sur des insinuations qui m'échappent un peu. Il se trouve que j'ai salué l'artiste M. RAMOS que je remercie parce qu'il a offert son talent pour pouvoir illustrer une gravure sur nos arènes, comme l'avait fait ZAPATA en son temps. On essaie de convaincre certains artistes de le faire et il l'a fait gracieusement. Il se trouve que JALABERT était là ce jour-là, mais il y en avait d'autre et je préférerais ne pas répondre à ces insinuations qui me paraissent hors de propos.

Pour clôturer le débat, je voudrais vous dire que je le vois plutôt comme un espoir, un espoir de pouvoir avoir un contrat avec du variable, avec des clauses qui sont exigeantes, parce que remplir une arène n'est pas si évident que cela avec le contexte dont on parle et notamment sur la novillada et la corrida portugaise. Je ne suis pas certain que l'on arrive à 100%. Ensuite, c'est la loi de l'offre et de la demande. Il se trouve que nous avons eu une réponse et nous avons traité cette réponse-là. J'espère en tous cas que nous n'aurons pas à le déplorer. Je rappelle que nous aurons à payer 70 000 € quand nous aurons à payer il y a quelque temps 110 00 €. Donc, c'est bien pour les montois.

M. SAVARY : Juste une phrase qui me vient en écoutant Frédéric et Dieu sait qu'il nous inspire tous. Juste pour dire que pour 70 000 €, Monsieur le Maire, j'espère que nous aurons un DULTO. C'était tout pour ma part.

M. LE MAIRE : Je l'espère aussi. Maître DUTIN pour terminer.

M. DUTIN : Je vous remercie de me qualifier de « Maître DUTIN », mais je ne suis pas du tout avocat ce soir. D'ailleurs, je n'ai pas du tout envie de vous défendre, vous l'avez compris, Monsieur le Maire.

Je ne veux pas du tout insinuer quoi que ce soit. J'indiquais tout à l'heure lors de mes propos liminaires que je voulais être factuel. Simplement, le prestataire est là pour construire des cartels qui donnent envie. Mais le remplissage d'une jauge ne dépend pas que du prestataire. Cela peut dépendre de la communication, de ce qui va entourer le spectacle, d'attractions, etc., et donc, le prestataire, sans vouloir limiter son influence sur le remplissage d'une arène, n'est pas le seul paramètre pour y arriver.

Mme HAURIE : Un dernier point sur ce sujet. Il faut savoir qu'actuellement, tenant compte du contexte sanitaire dans lequel nous sommes, du contexte économique dans lequel nous sommes, l'UVTF dont fait partie Mont-de-Marsan et dont Monsieur le Maire est actuellement le Vice-président depuis le 27 octobre 2020, est en train de bucher et d'essayer de trouver des solutions d'un modèle économique durable et solidaire pour essayer de réguler le prix des toreros et des ganaderos pour que l'on ne soit plus dans des prix très importants et que l'on arrive à plafonner les honoraires. Vous pensez bien que remplir la jauge n'est pas simple et aujourd'hui, le modèle économique, c'est qu'il y a un intéressement, tant des ganaderos que des toreros au remplissage des jauges des arènes, en France notamment dans toutes les villes taurines.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. J'espère que nous aurons de belles corridas en 2021. Je le souhaite en tous cas.

Je pense que nous avons vu l'ensemble des décisions et que nous avons répondu en détail, ou tenté de répondre, à vos interventions.

Délibération N° 2020110244 (n°03)

Objet : Convention d'autorisation d'occupation du Golf de Mont de Marsan par la section Golf du Stade Montois – Avenant n°2.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Farid HEBA

Par délibération n°17 en date du 13 décembre 2016 et par convention signée le 30 décembre 2016, la section Golf du Stade Montois Omnisport est autorisée à occuper le Golf de Mont de Marsan pour une durée de 10 années à compter du 1^{er} janvier 2017 moyennant une redevance annuelle de 80 000 euros révisable chaque année en fonction des variations de l'indice nationale du coût de la construction (ICC).

Par un avenant n°1, suite à une délibération n°2019120312 du 16 décembre 2019, la redevance versée à la ville de Mont de Marsan a été fixée à 40 000 € (valeur 2017 hors

révision) puis à 85 714 € pour les 6 années suivantes et 85 716 € pour la dernière année.

Ces montants sont révisibles annuellement en fonction des variations de l'indice nationale du coût de la construction (ICC).

A la demande du Stade Montois Omnisport, il est proposé de ré-examiner le montant de la redevance due par le Stade Montois Golf à compter de 2020 afin de permettre à la section Golf de reconstituer durablement sa situation financière.

Après étude, la volonté d'aider le club se traduit par un effort partagé entre la section Golf, l'omnisports et la Ville. La proposition de soutien financier se présente donc comme suit :

- par l'Omnisports : une subvention de 10 000 € pour la section Golf portée sur l'exercice qui se termine au 30 juin 2020 et un abandon d'une facture de son service comptable et social d'un montant de 5 664 €, soit 15 664 €
- par la Ville : une baisse du loyer de 16 000 € qui s'appliquera sur le loyer recalculé suite au dernier avenant qui s'élevait à 85 714 €. Cette baisse sera applicable sur les 7 années restant à courir.
- Par la section GOLF à travers une revalorisation des tarifs entre 2021 et 2026.

M. HEBA : Je voudrais ajouter que ces discussions de baisse de loyer datent de plusieurs années. Beaucoup de difficultés sont apparues depuis ces deux dernières années, dont notamment un impact lié aux frais de licenciements et ruptures conventionnelles de salariés. A cela s'ajoute la non-activité du restaurant du Golf pendant plus de 6 mois qui les a privés de recettes. Il y a eu aussi un contentieux avec l'ancien gérant et il a fallu racheter son matériel et, comme beaucoup de clubs sportifs et associations, les difficultés conjoncturelles liées à la crise de la COVID-19 qui les a privés d'une grande partie de ces recettes.

Je précise aussi qu'une grande partie des salariés ont continué à entretenir le golf afin d'être prêts dès l'ouverture du parcours au mois de mai. C'était un déconfinement progressif et le club n'a donc pas pu bénéficier des aides de l'Etat, notamment du chômage partiel.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui donnera un peu plus de marge de manœuvre au Stade Montois Golf et plus particulièrement à tous ses dirigeants bénévoles et ses salariés qui se battent pour que le golf reste associatif et accessible au plus grand nombre. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

M. SAVARY : Merci Monsieur le Maire. Cela rejoint un petit peu la discussion que nous avons commencé à avoir tout à l'heure en préambule de ce conseil municipal. Là, on n'est pas sur un impact de la crise COVID, mais sur des problèmes structurels de gestion du golf et sur les difficultés qu'il y a eues suite à la cessation de l'activité, au restaurant notamment.

A la lecture du rapport et des documents, en consultant un peu ce qui a pu se faire par le passé, on constate bien que déjà l'année dernière, un effort de 40 000 € avait été consenti, rééchelonné sur la durée restante de la convention, mais cette fois-ci, on parle bien de baisser de 16 000 € le loyer annuel, avec un effort également de la section en elle-même et

de l'Omnisport pour une subvention et une prise en charge financière de certaines factures.

Nous souhaitons avoir des explications plus précises sur la situation financière. Farid HEBA, vous nous en avez apporté quelques-unes.

Partant de ce principe-là, nous avons vraiment le motif politique, profond de l'aide, que nous validerons. En revanche, nous sommes inquiets sur l'ensemble des sections du Stade Montois Omnisport sur les conséquences, soit de la crise du COVID, soit des difficultés intrinsèques et propres à chaque section.

Nous sommes maintenant en novembre. On va bientôt se pencher sur les orientations budgétaires et la demande que nous formulons, afin d'appréhender au mieux les difficultés que peuvent traverser les sections, d'affiner un peu notre vision des choses et de pouvoir proposer aussi des aides en complément, avec vous, ou en opposition - nous verrons le moment venu -, nous souhaiterions avoir une vision exhaustive de la situation financière de toutes les sections, à commencer par le golf ce soir, avoir accès aux documents que possède la municipalité pour pouvoir piloter et au mieux et avoir vraiment une vision complète de la situation de l'Omnisport.

En ce qui concerne la convention d'autorisation d'occupation du golf de Mont-de-Marsan et son avenant n° 2, à la lecture de ces éléments, c'est ce que nous avons anticipé, cela relève de problèmes de gestion structurels. Nous validerons ce plan en espérant que cela suffira - c'est pour cela que nous souhaitons avoir accès aux comptes de la section - à résorber le déficit né de ces problèmes de gestion et c'est pour cela que nous formulons une demande pour accéder, non seulement aux comptes de la section golf du Stade Montois, mais également de toutes les autres sections, en prévision des orientations budgétaires 2021 et du budget primitif 2021.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais faire intervenir Bruno ROUFFIAT et Farid HEBA, mais est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. BACHE : Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Jean-Baptiste SAVARY. Il aurait été bien que dans la délibération, on joigne l'état financier, parce qu'il y a eu l'Assemblée Générale il y a quelques semaines et il n'a pas été question de déficit. Grosso modo sur les 7 ans, c'est 100 000 € de moins de loyer. Farid HEBA, vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait eu des problèmes avec les salariés par rapport à un conflit. Il ne faudrait pas que ce soit la collectivité qui paie la note d'une erreur qui a peut-être été faite par un employeur.

Là, on rentre dans quelque chose de différent et je pense qu'il serait normal que nous ayons, chaque fois que nous discutons de subventions, d'aides, etc., un focus précis sur ce qui se passe dans la section. Je renouvelle la demande qui a été faite que nous ayons un focus réel pour préparer les subventions dans le cadre du budget 2021 que nous allons construire. J'ose espérer que l'on ne trouvera pas de situations comme celle-là.

Je répète que ce sont 100 000 € sur lesquels on s'assoit, en sachant très bien qu'il y a quelques années, c'était une gestion de la collectivité. Aujourd'hui, on est passé à autre chose. C'était une gestion de la collectivité sur l'entretien, le personnel, etc. Tout a été enlevé et il avait été dit dans la convention, si mes souvenirs sont bons, que la collectivité réglerait les grands travaux.

M. LE MAIRE : Son devoir de propriétaire.

M. BACHE : Voilà. Ceci dit, c'est ce dont il s'agit. C'est 100 000 € et même davantage si on rajoute les 10 000 € de l'Omnisport, plus les 5 600 € de factures. C'est tout cela dont il s'agit. C'est pour cela qu'il faudrait que l'on ait les éléments.

M. LE MAIRE : Je vais d'abord demander à Bruno qui connaît ce dossier-là et à Farid HEBA d'essayer de vous amener des éléments de réponse.

M. ROUFFIAT : Je remercie Jean-Baptiste SAVARY d'avoir acté la délibération.

Je vais faire un petit zoom sur le futur puisqu'on parle des sections qui vont être plus ou moins impactées par la crise sanitaire. A l'heure actuelle, le golf de Mont-de-Marsan, c'est 571 membres - j'espère que le chiffre l'année prochaine sera constant -, dont 500 adultes. Ensuite, les $\frac{3}{4}$ sont domiciliés sur l'agglomération de Mont-de-Marsan. 50% ont plus de 50 ans. Je pense que parmi vous, il y en a beaucoup qui doivent connaître des joueurs de golf et vous pouvez vous renseigner auprès d'eux pour le fonctionnement du golf. C'est une association, il ne faut pas l'oublier. C'est nous qui le gérons. J'en fais partie depuis un certain nombre d'années, 34 ans exactement. Ce qui est demandé par le golf, c'est tout simplement un peu d'oxygène, sinon c'est la mort.

La Ville participe puisqu'il y a des investissements qui sont pris en charge, comme le disait Monsieur le Maire, sur la partie incombant au propriétaire et sur des aménagements comme l'arrosage puisque c'est primordial.

Nous travaillons avec une cinquantaine de sponsors qui nous aident à avoir une activité sportive parce que c'est aussi un club sportif, il ne faut pas l'oublier. C'est très formateur. C'est un sport individuel. Nous avons 80 jeunes et cela leur permet de pratiquer un sport qui a ses vertus.

Pour ce qui concerne le loyer, si nous comparons avec des golfs municipaux, à Périgueux il n'y a pas de loyer et Bordeaux-lac, c'est un pourcentage du chiffre d'affaires. Pour vous donner le chiffre d'affaires ou le budget du golf de Mont-de-Marsan, c'est 800 000 €.

M. LE MAIRE : C'est carrément une entreprise.

M. ROUFFIAT : Il y a des recettes équivalant à 800 000 €, mais il y a des frais. Il y a 9,7 personnes qui travaillent au golf. Comparativement à la moyenne nationale, c'est 12 personnes pour un golf. Nous faisons avec les moyens du bord. Je le répète, si vous avez dans vos relations des golfeurs, posez-leur la question et ils vous confirmeront ce que je vous dis là.

Concernant les comparaisons, il n'y a pas de loyer à Périgueux et si on regarde Bordeaux-Lac qui est un golf municipal qui fait 2,6 fois plus de chiffre d'affaires que nous puisqu'ils sont à 2,1 M€, ils ont un loyer qui est calculé sur 3% du chiffre d'affaires. C'est variable et ils arrivent à un loyer de 63 000 € sur l'année avec un chiffre d'affaires, un budget ou des recettes de 2,1 M€, c'est-à-dire 2,6 fois plus.

On ne peut pas dire que le loyer que Mont-de-Marsan perçoit du golf soit bas.

M. HEBA : Pour les éléments comptables, il y a eu l'AG du Stade Montois Omnisport récemment qui s'est tenue en petit comité où il y a le rapport d'activité et financier pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Je pourrai vous passer le rapport, j'en ai un double. Il n'y a pas de souci par rapport à cela et vous verrez que cette année, on ne va pas dire « merci COVID », mais le Stade Montois a pu dégager une somme qui va leur permettre de limiter les dégâts, à savoir 214 000 € d'excédent. Ils ont actionné tous les leviers.

Je voulais juste rajouter que ces discussions datent de plusieurs années. Ce loyer avait été calculé par rapport à un prêt qui avait été consenti dans les années 90. Je n'étais pas à la municipalité. Ensuite, cette somme, cette redevance est restée et peut-être, comme le disait Bruno, qu'elle ne correspond pas à la réalité. C'est en discussion depuis 2014 ou 2015. On voulait vraiment garder ce golf associatif et on ne voulait pas qu'une société vienne gérer le golf. On a des dirigeants qui se battent depuis plusieurs années pour développer le golf et la pratique du golf et qui mettent eux aussi la main à la poche et font beaucoup d'investissements et je pense qu'il était de notre devoir de les soutenir pour passer ce cap et leur donner une bouffée d'oxygène, mais nous allons être très attentifs pour les années futures. Il y a eu un audit du cabinet EXTENSO. Nous nous sommes appuyés sur cet audit et depuis, le Stade Montois Golf a fait beaucoup d'efforts. Merci.

M. SAVARY : Que l'on ne se méprenne pas : on ne critique ni le mode de gestion, ni l'aide versée, ni la pratique. Ce que nous disons simplement, c'est qu'à l'examen de cette délibération - et cela a été votre propos en expliquant qu'il y avait eu un contentieux à un moment donné qui avait laissé certains montants un peu délicats à honorer ou à affronter -, nous souhaiterions avoir, pour avoir une explication sur le fait qu'il faille faire un effort sur le loyer versé par le golf à la municipalité et que l'on ait une transparence en tant qu'élus à vos côtés sur les comptes des sections que l'on accompagne.

Après, à votre disposition Farid, je vous contacterai pour que l'on puisse regarder l'intégralité des comptes des sections, ne serait-ce que pour nous, pour savoir et mieux nous positionner lorsqu'on va accompagner et lorsqu'on accompagnera le Stade Montois Omnisport et toutes les sections du Stade Montois Omnisport. C'est tout.

M. DUTIN : Pour rebondir là-dessus, je me rappelle l'initiative et le soutien fort qui avait été celui de Philippe LABEYRIE pour que nous ayons un golf à Mont-de-Marsan et incontestablement, le golf de Saint-Avit est un bijou. Là-dessus, il n'y a strictement aucun problème.

Tout à l'heure, j'entendais M. SAVARY vous indiquer que nous voterions la délibération et cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il faut que les sections de Mont-de-Marsan soient fortes et qu'elles continuent à offrir un panel de choix à nos enfants et aux adultes également et donc, sur ce point-là, je comprends parfaitement la préoccupation que vous avez exprimée, nous sentons que c'est un souffle que vous demandez, et il n'y a aucune raison pour que l'on s'y oppose de manière dogmatique.

Par contre, il serait tout de même légitime que l'on veuille savoir aujourd'hui quelle est l'ampleur du problème. Depuis tout à l'heure, on tourne autour du pot. Vous avez sorti un chiffre, Monsieur le Maire. J'attends un chiffre du déficit du golf. On nous demande aujourd'hui de faire une économie sur notre budget à hauteur de 100 000 € sur 7 ans, mais pour combler quoi ? Vous nous demandez de voter cela, alors que nous n'avons aucun document, sauf à ce que l'on me contredise, sur une planification des actions qui ont été entreprises par la section pour sortir du marasme. Alain BACHE me confiait à l'oreille, mais il a la voix qui porte, que lors de l'AG de la section, il n'y aurait pas de déficit.

Très sincèrement, je n'arrive pas à comprendre. Par contre, ce que je ne veux pas, c'est que le 19^{ème} trou du golf soit abyssal. Il faut tout de même que l'on sache où l'on va et que l'on ne nous fasse pas voter des subventions sans véritablement que nous sachions pas après pas où nous allons et surtout, chaque fois qu'il y a un déficit, qu'est-ce qui a été fait pour en sortir.

M. LE MAIRE : Cette décision est prise en ayant étudié, à la fois l'audit qui avait été fait, sachant que le golf est une section de l'association loi 1901 et que nous avons eu aussi le Stade Montois. C'est pris en fonction de tout cela.

La demande qui nous était faite au départ n'était pas celle-là. Elle était importante et nous avons voulu responsabiliser tous les intervenants, c'est-à-dire la section golf, section d'association, l'Omnisport et nous-mêmes. L'effort à fournir était de 1/3 - 1/3 pour pouvoir permettre à ce golf de se pérenniser. C'est un outil magnifique, mais contrairement à bon nombre d'autres structures, nous sommes vraiment sur un golf avec un esprit associatif. Demain matin, ce sont des bénévoles qui vont remettre les mottes des sangliers, refaire la clôture...On est vraiment dans un esprit de golf très ouvert et il nous paraissait important de pouvoir le soutenir.

Quant à avoir les chiffres précis, les AG sont publiques. Cette année, c'est un peu compliqué avec le COVID, mais il y a eu des parutions. Toutes les AG sont publiques, que ce soit les AG des sections ou de l'Omnisport et vous avez tout loisir d'y venir, soit en étant invité, soit en étant dans le public. Cela paraît assez régulièrement et il y a tous les chiffres, section par section. C'est un club omnisport qui a un expert-comptable, un commissaire aux comptes, qui est suivi de très près, qui a 46 ou 47 salariés. C'est une véritable petite PME qui suit ses comptes très attentivement, mais qui prend de plein fouet certaines déconvenues.

Il y a eu le départ coûteux d'un salarié, mais également le manque à gagner sur le loyer. Cela vient se cumuler avec la difficulté du COVID qui a réduit les green-phi. C'est 5000 personnes qui fréquentent ce golf par an. C'est ce qui fait le fameux chiffre d'affaires également. Là, cela baisse forcément. Il y a une inquiétude qui est réelle sur les licenciés. C'est maintenant que les licences commencent à se prendre. Inutile de vous dire qu'en fonction des confinements il va être compliqué de motiver tous les licenciés pour qu'ils prennent leur licence dès le mois de janvier, même si je sais que le Président, que j'ai encore rencontré hier, va être ferme là-dessus pour qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine à prendre une licence moins chère un peu plus tard. Nous sommes vraiment dans cette démarche-là.

J'entends votre souhait d'avoir plus d'informations sur l'audit et sur les comptes rendus d'AG. Tous ces documents-là sont publics. On peut même demander au Stade Montois Omnisport de vous les adresser directement. C'est plus simple. Je pense qu'ils le feront avec plaisir parce que c'est transparent.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Ce vote se fait sans la participation de Bruno ROUFFIAT qui est membre du bureau du golf.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents (M. Bruno ROUFFIAT ne prenant pas part au vote),**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°7 du 13 décembre 2016 et la convention signée en date du 30 décembre 2016 portant autorisation d'occupation du Golf de Mont de Marsan au Stade Montois Omnisport,

Vu la délibération n°2019120312 du 16 décembre 2019 approuvant l'avenant n°1,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant la demande du Stade Montois Omnisports tendant à baisser la redevance due au titre de la convention d'occupation du Golf afin de soulager la trésorerie du club pour les années 2020 à 2026,

Considérant l'intérêt général que revêtent l'animation et l'entretien général du golf pour l'attractivité et l'image de la ville de Mont de Marsan,

Décide de modifier par avenant n°2 le montant de la redevance annuelle due au titre de l'occupation du golf à compter de l'exercice 2020 comme précisé ci-dessus,

Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention tel que joint à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110245 (n°04)

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal chemin des sports.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Farid HEBA

Par délibération en date du 25 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame Quillet et Monsieur Timon en vue de l'élargissement du chemin des sports.

Il était également convenu qu'un petit terrain, cadastré désormais CC n°189, d'une superficie de 22 m² leur soit rétrocédé afin qu'il ne constitue pas un délaissé de voirie.

Cette démarche d'acquisition et rétrocession s'apparente donc à un échange avec soulte de 20 000 € (qui correspond au montant négocié pour l'acquisition des 159 m² appartenant à Monsieur Timon et Madame Quillet) .

La rétrocession de ce terrain communal nécessite au préalable la désaffectation et le déclassement de ce terrain du domaine public.

M. HEBA : Je voulais préciser que les travaux d'aménagement du Chemin des Sports ont

débuté et permettront de valoriser le site et d'améliorer la sécurité du Chemin des Sports. Pour être plus complet, au niveau du parking côté rond-point Barbe d'Or, l'entrée passerelle est presque terminée et la voie d'accès qui était prévue qui mène à la salle de Barbe d'Or est achevée.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur cette opération qui est la continuité de la programmation que nous avons sur ce site ?

Sous le contrôle de Farid HEBA, en première phase il y a eu l'éclairage, il y a eu la passerelle Barbe d'Or, le bassin d'orage, les mains-courantes et là, nous rentrons dans des phases de voirie, avec des espaces extérieurs et avec un vrai souci de sécuriser l'entrée en changeant un peu les usages, en espérant que cette passerelle fasse également une entrée de l'autre côté pour le tennis. On est dans la continuité de la programmation sur cet espace. C'est entre 1500 et 2000 licenciés qui fréquentent cet espace. Jean-Jacques GOURDON connaît bien cet endroit. Il fallait le sécuriser.

J'en profite pour remercier les propriétaires qui venaient d'acheter l'ancienne cressonnière et je leur ai sauté dessus pour rabioter un morceau de terrain. Ils ont été compréhensifs malgré tout, même si nous les avons dédommagés, en leur expliquant qu'il y avait un enjeu de sécurité important.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1^{er},

Vu le Code la Voirie Routière,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2111-2,

Vu la délibération n°2020/02-0040 en date du 25 février 2020 relative à l'acquisition du terrain de Monsieur Timon et Madame Quillet,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant qu'aucune nécessité de service public n'impose le maintien de la-dite surface dans le domaine public communal,

Considérant que le déclassement de cet espace vert ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, et que malgré la réduction de l'espace vert existant, la circulation publique sera toujours assurée,

Décide de désaffecter et de déclasser du domaine public de la commune la parcelle cadastrée CC n°189 représentant un délaissé de voirie au chemin des sports,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110246 (n°05)

Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une campagne incitative de ravalement des façades en centre ville avec l'octroi d'une subvention de 30 % du montant des travaux.

En parallèle, depuis janvier 2019, un dispositif de ravalement obligatoire a été instauré pour certains immeubles ciblés dans les rues principales dont l'état fortement dégradé et l'inertie des propriétaires concernés allaient à l'encontre de la mise en valeur du centre ville et de son patrimoine bâti.

Ainsi, trois nouveaux propriétaires ont décidé d'engager les démarches auprès de SOLIHA pour lancer les travaux de ravalement.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les dossiers de subventionnement de ravalement pour :

- l'immeuble situé 17 rue Dominique de Gourgues appartenant à la SCI DUBROCA Benoît. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 19 592 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 5 878 €,
- l'immeuble situé 26 rue Aristide Briand appartenant à une copropriété gérée par Monsieur Soulagnet. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 23 058 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 6 918€,
- l'immeuble situé 34 rue Maubec appartenant à Madame Thérèse DE CROIX. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 11 485 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 3 445€,

Par ailleurs, en raison de la modification d'un devis pour le dossier de ravalement BELLON situé 12-14 rue Wlérick, la subvention accordée par délibération en date du 25 février 2020 doit être revue à la baisse. Elle passera donc de 12 000 € à 9 719 €

Ces dossiers ont été validés par SOLIHA et approuvés par la commission « urbanisme ».

Les prescriptions établies par l'architecte du patrimoine mandaté par SOLIHA sont par ailleurs respectées.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur ces attributions de subventions ? Cela rentre dans l'action cœur de ville classique. On peut voir quelques échafaudages actuellement rue Gambetta.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2014, relative au règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 relative la demande d'inscription auprès de la Préfecture sur la liste départementale des communes souhaitant rendre obligatoire le ravalement de façades des immeuble dans le périmètre du cœur de ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018 relative à l'instauration de l'obligation de ravalement de façades,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 relative au nouveau périmètre de ravalement de façades incitatif et coercitif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2020 accordant une subvention à M. Jérémy BELLON,

Vu les actions sur le patrimoine bâti annoncées dans le dispositif « Action Cœur de Ville »,

Vu la demande de subvention formulée par la SCI DUBROCA Benoît en date du 28 septembre 2020 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 17 rue Dominique De Gourgues,

Vu la demande de subvention formulée par la copropriété du 26 rue Aristide Briand représentée par Monsieur SOULAGNET en date du 28 septembre 2020 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 26 rue Aristide Briand,

Vu la demande de subvention formulée par Madame Thérèse DE CROIX en date du 15 octobre 2020 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 34 rue Maubec,

Vu la demande de rectification de la subvention formulée par Monsieur Jérémy BELLON en date du 23 septembre 2020 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 12 et 14 rue Wlérick,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant que les demandes de subventions sont conformes au règlement d'attribution des subventions,

Considérant que les immeubles sont situés dans le périmètre de la campagne de ravalement de façades,

Approuve la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades :

- d'un montant de 5 878 € au profit de la SCI DUBROCA Benoît, pour l'immeuble situé 17 rue Dominique de Gourgues,

- d'un montant de 6 918 € au profit de la copropriété 26 rue Aristide Briand, pour l'immeuble situé 126 rue Aristide Briand,

- d'un montant de 3 445 € au profit de Madame Thérèse DE CROIX , pour l'immeuble situé 34 rue Maubec,

- la diminution du montant de la subvention accordée à Monsieur Jérémy BELLON à 9 719€, pour l'immeuble situé 12-14 rue Wlérick.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110247 (n°06)

Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Christophe HOURCADE

En raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de Covid-19, certains personnels ont dû faire face à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail.

L'article 8 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local d'instaurer une prime exceptionnelle pour ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire.

Il est proposé à l'assemblée de verser une prime exceptionnelle aux agents répondant aux critères suivants :

- activité sur site en contact avec le public
- ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail)
- activité auprès de personnes à risque ou fragiles
- en renfort auprès des services prioritaires.

Montant :

Le montant maximum de la prime est fixé à 1 000 €.

Le montant de la prime est fixé à :

- 28,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité auprès de personnes à risque ou fragiles
 - en renfort auprès des services prioritaires

- 11,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité sur site en contact avec le public
 - ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail).

Éligibilité :

La période référence pour le calcul de la prime court du 24 mars 2020 à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Elle sera versée en décembre 2020, en une seule fois.

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères susvisés. Elle détermine également les modalités de versement.

Pour information, le montant global pour les deux collectivités Ville et Agglo représente environ 80 000 € et bénéficiera à 437 agents environ.

M. LE MAIRE : Merci pour ces explications. Est-ce que certains d'entre vous veulent intervenir ?

M. BACHE : Pour vous dire que nous voterons cette délibération qui mériterait un peu plus de clarté parce que quand vous nous dites que cela va concerner 437 agents, quand nous lisons la délibération, 437 agents de quelle collectivité ? Est-ce qu'il s'agit simplement de la Ville de Mont-de-Marsan ou parle-t-on en même temps de l'Agglomération, du CCAS, du CIAS, parce qu'à mon avis, ce sont des budgets qui sont différents. Cela mériterait d'être précisé. On parle également d'y inclure les agents de la régie intercommunale de l'eau. Il y a un budget et s'ils doivent être payés, je pense que c'est par ce budget. Cela mériterait que nous ayons de la clarté.

Ensuite, parce que je sais que les organisations syndicales ont validé cela, j'espère que l'on retrouvera cette somme par rapport à ce que l'on va mettre en place en 2021 par rapport au RIFSEEP. Cela pourra permettre aux agents de cotiser pour leur retraite, ce qui n'est pas

le cas de cette prime.

Une remarque. Très peu d'agents vont être concernés par la prime de 28,50 €. C'est une appréciation que nous avons. Comme le virus circule dans l'air, ce n'est pas forcément parce qu'on est dans un lieu plus exposé qu'un autre que les choses sont plus compliquées. Il y a des agents, je pense aux agents qui sont intervenus dans le cadre du nettoyage public, qui sont autant confrontés au virus que ceux qui travaillent dans des endroits à risque. Les gens qui ont travaillé au marché vont avoir 11,50 €, si j'ai bien compris, alors que les autres auront 28,50 €. A mon avis, il y a un principe d'égalité qui aurait mérité d'être examiné un peu plus finement.

J'insiste, il faut que l'on fasse le décompte budget par budget. On nous présente 487 agents, mais aujourd'hui, la Ville n'a pas 487 agents dans ses services. Il faut découper la chose. On aurait dû le faire dans les diverses commissions, dans les divers budgets qui existent, même si le temps presse pour la verser. Je parlais tout à l'heure du budget de la régie intercommunale eau et assainissement. Les agents qui sont concernés par cette prime, c'est par ce biais-là qu'ils vont être indemnisés. Les agents qui travaillent au CCAS, au CIAS, c'est par ce biais-là qu'ils vont être indemnisés. Ce n'est pas directement par le budget de la Ville.

C'est une délibération généreuse, certes, mais un peu passe-partout. Je pense qu'il aurait fallu mettre beaucoup plus d'agents avec une prime à 28,50 € par jour que ce que vous proposez. Nous voterons quand même cette délibération.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? D'abord, merci de la voter parce que je pense que sur le fond, nous savons tous très bien ce qu'ont représenté la première et deuxième vague, dans un climat, je le rappelle, qui était un peu différent de celui d'aujourd'hui, même si la réaction des gens est différente aussi, un climat plutôt anxiogène et donc, on a eu ce fameux débat : est-ce que l'on rémunérait le contact direct, le surcroît de travail ou le côté anxiogène des choses ? Il y a eu au départ des propositions que nous avons un peu écartées où il fallait verser une prime à tout le monde, y compris à ceux qui étaient en absence autorisée, même sans le vouloir.

Nous avons eu ce débat dans une discussion qui a été régulière avec les instances représentatives du personnel, avec les salariés, jusqu'à la semaine dernière où il m'a été donné d'aller m'expliquer à la propreté urbaine, parce que c'est un service sur lequel il faut porter notre attention parce qu'ils étaient là, et heureusement, dans cette période ; ils ne savaient pas trop ce qu'ils ramassaient. Je suis allé leur expliquer le pourquoi du comment. Il nous fallait aussi répondre, dans un principe de parallélisme des formes, avec les primes qui étaient versées via l'ARS pour les établissements médicosociaux. Il y a 162 agents dans les Ehpad qui ont cette prime, 22 au SSIAD, 65 à la MAS. L'Etat a fait un effort important pour les aider. Le Conseil Départemental a pris sa part aussi sur le SAD. Il nous fallait pouvoir adosser un système de comptage qui soit proche pour les personnes qui sont dans les métiers identiques et qui étaient au front. Tout le monde y était, mais dans les Ehpad, la MAS, c'étaient pour nous des préoccupations ultra prioritaires, ainsi que le portage de repas. Il y avait cette équité à respecter.

Cela ne veut pas dire que ceux qui touchent moins ont démerité. Simplement, nous avons imaginé qu'il y avait 3 niveaux d'intervention. Certains nous avaient demandé d'y intégrer les personnes qui étaient restées en télétravail. Pour celles qui étaient en télétravail sans surcroît de travail, nous n'avons pas franchi le pas. Nous avons regardé ce qui se faisait autour de nous et globalement, nous sommes plutôt dans la moyenne haute de ce qui se

fait. Je rappelle que c'est une volonté et non une obligation. On se l'est fixée comme une obligation parce que je pense qu'il faut souligner et remercier l'engagement des équipes et être fier d'être élu dans une collectivité où les équipes ont été capables, dans un climat anxiogène, d'assurer la continuité du service public. Il fallait faire quelque chose, mais je rappelle que c'était une volonté de notre part. On pourra aller beaucoup plus loin avec tous les listings. Quelqu'un qui est à la propreté urbaine, qui aura travaillé 35 jours touchera 400 € environ. Les personnes qui sont dans les écoles qui ont fait le service pour les enfants de soignants sont concernés, dans les crèches, les services à la population, les pompes funèbres, la régie des eaux parce qu'on avait des incertitudes, notamment sur les fluides et l'assainissement.

Donc, pour répondre à votre question, ce sont les 5 budgets. Quand on parle d'une somme de 82 000 €, c'est sur les 5 budgets. Pour avoir regardé ce qui se fait à côté, il faut souligner qu'un réel effort est fait par la collectivité. Je ne vous cache pas que la collectivité n'aura pas les moyens de verser 82 000 € à chaque confinement, si jamais il y a un confinement tous les trois mois.

Ces 82 000 € viennent s'ajouter à la délibération suivante, même si elle est un peu décorrélée. C'est 25 000 € de plus pour aider les plus bas salaires à pouvoir accéder à la prévoyance. C'est une volonté. Je vous remercie d'être à nos côtés pour la voter. J'entends que ce n'est pas suffisant à vos yeux. Je m'en suis expliqué avec les services, notamment la propreté urbaine et je vais bientôt aller voir le parc technique et la police municipale pour expliquer ces choix que nous avons faits.

Marie-Christine HARAMBAT a introduit le sujet tout à l'heure au niveau de la situation des Ehpad. C'est un point de vigilance absolu. Il y a des services qui sont un peu au ralenti, mais nous essayons de faire en sorte qu'il y ait cette polyvalence et d'encourager les gens pour aller faire du bio-nettoyage et permettre à nos Ehpad de continuer.

C'est la priorité absolue avec la MAS notamment, et il est était important de valoriser les efforts. On le voit un peu différemment maintenant, mais quand on se replace dans le climat de l'époque, notamment avec la pression que nous avons sur les Ehpad à l'époque, avec les protocoles que l'on découvrait et qu'il fallait mettre en œuvre, on a eu parfois quelques difficultés à enclencher une dynamique de renfort et de polyvalence. Cela s'est fait, il y a eu des bonnes volontés.

Un agent des sports qui a travaillé pendant 15 jours pour aller faire du portage de repas à domicile et qui a laissé tomber son boulot va toucher 427 €. Un agent des espaces verts qui a travaillé 15 jours pour aller nettoyer des poignées de portes dans un Ehpad va toucher ce type de somme. Ce n'est pas neutre. Bien évidemment, nous aimerions faire plus, mais il faut le faire en fonction de nos moyens.

Quand je regarde ce qui se fait par ailleurs, nous sommes plutôt dans la moyenne haute.

C'est ce que je souhaitais ajouter en vous remerciant de nous accompagner dans ce vote.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en date du 30 janvier 2020, relative à l'émergence du Covid-19,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Décide d' instituer, à compter de décembre 2020, la prime exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 des agents fonctionnaires et contractuels de droit public répondant aux critères suivants :

- activité sur site en contact avec le public,
- ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail),
- activité auprès de personnes à risque ou fragiles,
- en renfort auprès des services prioritaires.

Fixe le montant de la prime exceptionnelle à :

- 28,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité auprès de personnes à risque ou fragiles
 - en renfort auprès des services prioritaires
- 11,50 € par jour de travail effectif pour les agents répondants aux critères suivants :
 - activité sur site en contact avec le public
 - ayant eu un surcroît significatif d'activité pour assister les services prioritaires dans le cadre du COVID (y compris en télétravail).

Approuve le versement de cette prime exceptionnelle en décembre 2020, dans les conditions ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110248 (n°07)

Objet : Participation de l'employeur au financement de la prévoyance

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a offert la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires).

Pour rappel, par délibération du 18 décembre 2013, la Ville de Mont de Marsan a choisi de participer au contrat labellisé de prévoyance.

Cette participation est versée à l'ensemble des agents et est modulée en fonction de l'indice majoré de rémunération :

- pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 430 = 10 €/mois,
- pour les agents dont l'indice majoré est compris entre 430 et 562 = 8 €/mois,
- pour les agents dont l'indice majors est supérieur à 562 = 5 €/mois.

L'agent fournit, chaque année, un justificatif de souscription à un organisme labellisé.

Afin de renforcer la politique sociale au sein de la Ville de Mont de Marsan et de permettre à un maximum d'agents de souscrire un contrat prévoyance en diminuant le coût financier de cette assurance sur leurs budgets, il vous est proposé de revaloriser cette participation :

- pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 430 = 14 €/mois,
- pour les agents dont l'indice majoré est compris entre 430 et 562 = 10 €/mois,
- pour les agents dont l'indice majoré est supérieur à 562 = 5 €/mois.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

M. BACHE : Vous ne serez pas surpris, nous voterons cette délibération et je vous renvoie à la dernière réunion du conseil communautaire pour les explications. Cela m'évitera d'être long.

M. LE MAIRE : Merci, je valide. Comme vous l'avez compris, ceux, qui sont les moins bien classés ou les moins bien payés ont plus d'aide de notre part afin d'éviter qu'ils se freinent sur des dispositifs qui permettent d'avoir des maintiens de garantie de salaire.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013,

Vu l'avis du comité technique en date du 2 novembre 2020,

Décide de fixer les critères d'attribution et les montants de participation ci-après, à compter du 1er décembre 2020 :

- les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires de droit public et de droit privé,
- la participation sera versée directement aux agents mensuellement,
- les agents devront présenter un justificatif de souscription à un organisme labellisé avant le 31 décembre de chaque année,
- le montant de la participation est différencié en fonction de l'indice majoré de rémunération, comme suit :
 - pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 430 = 14 €/mois,
 - pour les agents dont l'indice majoré est compris entre 430 et 562 = 10 €/mois,
 - pour les agents dont l'indice majors est supérieur à 562 = 5 €/mois.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110249 (n°08)

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée

hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

Transformation d'emploi au 1^{er} décembre 2020 (avancement de grade) :

Budget ville :

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 emploi de chef de service de la police municipale à temps complet en 1 emploi de chef de service de la police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet en 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 9 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en 9 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 8 emplois d'adjoint technique à temps complet en 8 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Budget pompes funèbres :

- 1 emploi de technicien à temps complet en 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Création d'emploi au 1^{er} décembre 2020 (promotion interne) :

Budget ville :

- 1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- 1 emploi d'attaché à temps complet,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois communaux ci-annexé,

Vu l'avis du comité technique et de la commission administrative paritaire en date du 2 novembre 2020,

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,

Décide d'inscrire aux budgets les crédits correspondants (chapitre 012),

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110250 (n°09)

Objet : Office Public de l'Habitat des Landes - Avenant à la convention d'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers politique de la Ville.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Éliane DARTEYRON

En 2003, le Programme National de Rénovation Urbaine met l'accent sur la réhabilitation du bâti avec la création de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). En 2007, un volet social y est ajouté à travers les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Puis en 2014, la réforme de la politique de la ville resserre plus étroitement les volets urbain et social simplifiant ainsi le cadre institutionnel existant, avec notamment la co-construction avec les habitants avec notamment la mise en place de conseil citoyens dans les quartiers et le lancement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) pour la période 2014-2024.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont ainsi près de 81 quartiers prioritaires situés principalement dans les agglomérations du territoire, représentant environ 210 000 habitants, soit 4 % de la population régionale.

Des politiques volontaristes doivent perdurer car le constat reste unanime. Le taux de chômage des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale et 36 % des moins de 25 ans restent sans emploi.

Aujourd'hui, 2 mouvements se rencontrent pour favoriser la formation et l'emploi dans ces quartiers :

=> Plan d'investissement dans les compétences, parcours emploi compétences, etc.

=> les contrats de ville renouvelés qui permettent de renforcer le volet emploi-insertion et l'utiliser comme levier d'émancipation des habitants des QPV. Le contrat de ville de Mont de Marsan agglomération signé en 2015 pour une durée de 5 ans sera prochainement renouvelé. Ce contrat formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés et s'appuie en cela sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité. Il s'inscrit dans une démarche intégrée en tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et économique tout en veillant à leur articulation.

A ce titre, l'Etat, avec le NPRU, consacre près de 10 milliards d'euros pour y favoriser notamment l'emploi.

A ces mesures fortes, la loi de finances pour 2015 permet aux bailleurs sociaux de concourir à l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat de ces quartiers par le biais d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

En contre partie de cet avantage fiscal, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été signée le 25 septembre 2017 pour les logements sociaux de l'organisme XL Habitat situés dans les quartiers politique de la ville du Peyrouat à Mont de Marsan et de la Moustey à Saint Pierre du Mont pour la période 2017 – 2020.

Conformément aux dispositions relatives au suivi de la mise en œuvre de cet abattement TFPB, l'organisme OPH a transmis les éléments de bilan de mise en œuvre de cette mesure au titre des années 2018, 2019 et 2020 ainsi que des prévisionnels 2021 et 2022.

Les partenaires du dispositif s'accordent sur la qualité des actions menées et sur l'utilité de les voir se poursuivre dans le quartier politique de la ville.

Il convient donc de présenter un projet d'avenant à la convention initiale signée le 25 septembre 2017 pour prolonger les actions menées dans le cadre de nos quartiers de la politique de la ville.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? C'est ce que nous avons vu à l'Agglomération il y a peu de temps.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1384 C ter du Code Général des Impôts, et notamment l'article 1466 A - I septies,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts dispose que cette mesure fiscale d'abattement TFPB s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022.

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération n°15-205 du conseil communautaire du 29 septembre 2015 relative à l'adoption du Contrat de ville 2015-2020,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Approuve le projet d'avenant à la convention en date du 25 septembre 2017 conclu entre l'office Public de l'Habitat du département des Landes, Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et la Ville de Saint Pierre du Mont fixant les actions mise en place en contrepartie de l'exonération de la TFPB concernant la résidence Hélène BOUCHER à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110251 (n°10)

Objet : CDC Habitat - Avenant à la convention d'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers politique de la Ville.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Éliane DARTEYRON

En 2003, le Programme National de Rénovation Urbaine met l'accent sur la réhabilitation du bâti avec la création de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). En 2007, un

volet social y est ajouté à travers les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Puis en 2014, la réforme de la politique de la ville resserre plus étroitement les volets urbain et social simplifiant ainsi le cadre institutionnel existant, avec notamment la co-construction avec les habitants avec notamment la mise en place de conseil citoyens dans les quartiers et le lancement d'un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) pour la période 2014-2024.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont ainsi près de 81 quartiers prioritaires situés principalement dans les agglomérations du territoire, représentant environ 210 000 habitants, soit 4 % de la population régionale.

Des politiques volontaristes doivent perdurer car le constat reste unanime. Le taux de chômage des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale et 36 % des moins de 25 ans restent sans emploi.

Aujourd'hui, 2 mouvements se rencontrent pour favoriser la formation et l'emploi dans ces quartiers :

=> Plan d'investissement dans les compétences, parcours emploi compétences, etc.

=> les contrats de ville renouvelés qui permettent de renforcer le volet emploi-insertion et l'utiliser comme levier d'émancipation des habitants des QPV. Le contrat de ville de Mont de Marsan agglomération signé en 2015 pour une durée de 5 ans sera prochainement renouvelé. Ce contrat formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés et s'appuie en cela sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité. Il s'inscrit dans une démarche intégrée en tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et économique tout en veillant à leur articulation.

A ce titre, l'Etat, avec le NPRU, consacre près de 10 milliards d'euros pour y favoriser notamment l'emploi.

A ces mesures fortes, la loi de finances pour 2015 permet aux bailleurs sociaux de concourir à l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat de ces quartiers par le biais d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

En contre partie de cet avantage fiscal, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été signée le 13 octobre 2017 pour les logements sociaux de l'organisme C.D.C. Habitat Sud-Ouest situés dans les quartiers politique de la ville du Peyrouat, résidence Hélène Boucher, à Mont de Marsan pour la période 2017 – 2020.

Conformément aux dispositions relatives au suivi de la mise en œuvre de cet abattement TFPB, l'organisme CDC Habitat a transmis les éléments de bilan de mise en œuvre de cette mesure au titre des années 2018, 2019 et 2020 ainsi que des prévisionnels 2021 et 2022.

Les partenaires du dispositif s'accordent sur la qualité des actions menées et sur l'utilité de les voir se poursuivre dans le quartier politique de la ville.

Il convient donc de présenter un projet d'avenant à la convention initiale signée le 13 octobre 2017 pour prolonger les actions menées dans le cadre de nos quartiers de la politique de la ville.

Mme LAFITTE : J'ai des questions qui n'ont pas grand-chose à voir avec les avenants en question. Vous faites mention dans les 2 délibérations de conseils citoyens, d'actions en faveur de l'emploi et j'aurais aimé savoir si on pouvait avoir un peu plus de précisions sur les travaux de ces conseils citoyens, combien il y avait de participants, quelles étaient les actions menées, quels étaient les problèmes remontés et quelles étaient les solutions trouvées. Sur les actions en faveur de l'emploi, quelles sont ces actions et quels en sont les résultats ?

Je ne sais pas si vous avez les réponses pour ce soir, mais peut-être à présenter en commission. Merci.

Mme DARTEYRON : Je n'ai pas le détail de tout, mais le conseil citoyen s'est réuni la semaine dernière en visio. Y participent des habitants de Saint Pierre-du-Mont, des habitants du quartier du Peyrouat. Le délégué de la Préfète participe à ces réunions. Ce n'est pas forcément que sur des doléances, mais également sur des propositions d'animations de ces quartiers. Il y a des projets, mais je ne les dévoile pas trop pour l'instant, parce qu'ils ne sont pas encore finalisés, des projets d'animation sur l'été 2021, aussi bien sur le quartier du Peyrouat que sur le quartier de la Moustey.

Beaucoup de choses sont faites au niveau de l'insertion, un très gros travail est fait, mais je pense que cela mérite de vous le présenter de façon beaucoup plus détaillée.

Mme LAFITTE : Si je peux me permettre, j'ai une question sur les participants au conseil citoyen. Je sais qui y siège. C'était simplement sur le nombre d'habitants des quartiers, si vous arrivez à en avoir un nombre représentatif ou si c'est difficile à mettre en œuvre.

Mme DARTEYRON : Vous avez bien deviné : Il est difficile de les faire venir, mais surtout d'avoir de la continuité, de la pérennité et de répondre aux invitations des conseils de quartiers. C'est toujours un peu compliqué, mais on y arrive.

Mme PIOT : C'est juste une petite intervention. Je vais le redire, puisqu'on n'a pas eu de commission éducation depuis que le conseil municipal a été mis en place et puisque je vois qu'il y a des réunions qui se font en visio, on pourrait très bien faire des commissions éducation en visio. Cela permettrait peut-être de régler tous les problèmes de dates ou je ne sais quoi.

M. **LE MAIRE** : En ce qui concerne l'éducation, sur cette compétence qui est Agglo, je formulerai la proposition à Cathy DEMEMES, la Vice-présidente, mais je pense qu'il est prévu qu'il y ait ce type de commission. Je vous l'ai dit, ils ont été très accaparés par la rentrée, les protocoles scolaires et autres et en ce moment, des chantiers liés aux réflexions que nous avons concernant les rythmes, etc. Mais j'entends ce que vous dites.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1384 C ter du Code Général des Impôts, et notamment l'article 1466 A - I septies,

Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts dispose que cette mesure fiscale d'abattement TFPB s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022.

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération n°15-205 du conseil communautaire du 29 septembre 2015 relative à l'adoption du Contrat de ville 2015-2020,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Approuve le projet d'avenant à la convention en date du 25 septembre 2017. conclu entre CDC Habitat, Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et la Ville de Saint Pierre du Mont .fixant les actions mise en place en contrepartie de l'exonération de la TFPB concernant la résidence Hélène BOUCHER à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110252 (n°11)

Objet : Décision modificative n°2 budget principal « Ville » et budget annexe « parc de stationnement » - Décision modificative n°1 « budget annexe PRU ».

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Le budget primitif étant prévisionnel, il y a lieu chaque année d'apporter des modifications dans les prévisions pour tenir compte à la fois de dépenses et recettes nouvelles et des décalages de réalisations.

La décision modificative n°2 du budget principal « Ville » et budget annexe « parc de stationnement » intègre les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL
Section Investissement

chap	article	fonct	libellé	BP2020	DM 2	Total
20	2031	413	frais d'études	6 000,00	18 000,00	24 000,00
			TOTAL CHAPITRE 20	6 000,00	18 000,00	24 000,00
21	21318	020	autres batiments publics	100 000,00	-18 000,00	82 000,00
			TOTAL CHAPITRE 21	100 000,00	-18 000,00	82 000,00
Total dépenses d'investissement				106 000,00	0,00	106 000,00
Total recettes d'investissement				0,00	0,00	0,00

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Approuve la Décision Modificative n°2 du budget principal Ville,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La décision modificative n°2 du budget annexe Parc et Stationnement intègre les éléments suivants :

BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT
Section Fonctionnement

PARC STAT					
chap	article	libellé	BP2020	DM 2	Total
011	6061	fournitures non stockables	18 599,00	-1 950,00	16 649,00
011	6068	autres matières et fournitures	8 500,00	-1 000,00	7 500,00
011	61521	Entretien et réparation bâtiments publics	5 000,00	-4 000,00	1 000,00
011	6156	maintenance	32 220,00	-3 740,00	28 480,00
011	6225	indemnités au comptable	610,00	-610,00	0,00
011	6256	missions	500,00	-500,00	0,00
011	6262	frais de télécommunications	4 000,00	-500,00	3 500,00
		TOTAL CHAPITRE 011	69 429,00	-12 300,00	57 129,00
012	6411	salaires	80 900,00	29 278,00	110 178,00
		TOTAL CHAPITRE 012	80 900,00	29 278,00	110 178,00
Total Dépenses de fonctionnement			150 329,00	16 978,00	167 307,00
013	64198	autres remboursements	98 000,00	-98 000,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE 013	98 000,00	-98 000,00	0,00
70	7084	mise à dispo de personnel facturée	0,00	114 978,00	114 978,00
		TOTAL CHAPITRE 70	0,00	114 978,00	114 978,00
Total Recettes de fonctionnement			98 000,00	16 978,00	114 978,00

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le Budget Primitif 2020 et ses annexes ,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Approuve la Décision Modificative n°2 du budget annexe parc de stationnement,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La décision modificative n°1 budget annexe PRU intègre les éléments suivants :

**BUDGET ANNEXE PROJET RENOVATION URBAINE
Section Fonctionnement**

chap	article	libellé	BP2020	DM 1	Total
011	63512	Taxes foncières	0,00	17 353,00	17 353,00
		TOTAL CHAPITRE 011	0,00	17 353,00	17 353,00
042	6811	dotation aux amortissements	2 488,00	8 425,31	10 913,31
		TOTAL CHAPITRE 042	2 488,00	8 425,31	10 913,31
65	6542	créances éteintes	5 000,00	-4 425,31	574,69
		TOTAL CHAPITRE 65	5 000,00	-4 425,31	574,69
023	023	Virement à la section d'investissement	232 512,00	-21 353,00	211 159,00
		TOTAL CHAPITRE 023	232 512,00	-21 353,00	211 159,00
Total Dépenses de fonctionnement			240 000,00	0,00	240 000,00
Total Recettes de fonctionnement			0,00	0,00	0,00

Section Investissement

chap	article	libellé	BP2020	DM1	Total
10102	2132	Immeubles de rapport	47 000,00	-12 927,69	34 072,31
		TOTAL OPERATION 10102	47 000,00	-12 927,69	34 072,31
Total dépenses d'investissement			47 000,00	-12 927,69	34 072,31
040	28132	Immeubles de rapport	0,00	8 000,00	8 000,00
040	28152	installations de voirie	0,00	425,31	425,31
		TOTAL CHAPITRE 040	0,00	8 425,31	8 425,31
021	21	Virement de la section de fonctionnement	232 512,00	-21 353,00	211 159,00
		TOTAL CHAPITRE 021	232 512,00	-21 353,00	211 159,00
Total recettes d'investissement			232 512,00	-12 927,69	219 584,31

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
Par 34 voix pour et 1 voix contre (Marie LAFITTE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2020 et ses annexes,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Approuve la Décision Modificative n°1 du budget annexe Projet rénovation Urbaine,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110253 (n°12)

Objet : Cession d'un logement communal 10 impasse Eugène Dauba.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

La Ville de Mont de Marsan a effectué ces dernières années des cessions d'anciens logements de fonction majoritairement au profit des locataires désireux d'accéder à la propriété.

C'est le cas des logements communaux de l'impasse Eugène Dauba qui étaient à l'origine des logements de fonction pour les pompiers.

Un logement restait à vendre sur ce site, à savoir le logement situé au n° 10 de l'impasse et cadastré AZ n°435.

Il s'agit d'une maison de 73 m² à rénover avec un garage et un jardin.

Monsieur Anthony DULUC , occupant de ce logement, propose d'acquérir le bien pour un montant de 80 000 €.

Il est donc proposé d'approuver la cession de ce logement dans les conditions financières indiquées ci-dessus.

<p>Ayant entendu son rapporteur, Après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents,</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 24 juillet 2020,

Vu la proposition d'acquisition de Monsieur Anthony DULUC en date du 29 septembre 2020,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de céder le patrimoine bâti n'ayant plus d'usage pour le service public afin d'alléger les charges de la commune,

Approuve la cession à Monsieur Anthony DULUC du logement sis 10 impasse Eugène Dauba sur un terrain cadastré AZ n° 435 et d'une superficie de 190 m², pour un montant de 80 000 € ,

Précise que les frais notariés sont à la charge de Monsieur Anthony DULUC,

Charge l'office notarial de Maître OHACO à Mont de Marsan, de la préparation de l'acte notarié,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110254 (n°13)

Objet : Cession du terrain B9 issu du lot P1 rue Champollion.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

La Ville de Mont de Marsan est propriétaire, rue Champollion, du lot P1 (ancienne parcelle cadastrée section BC n°493) situé dans la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier Nord. En vue de produire de nouveaux logements, il a été décidé de scinder celui-ci en 19 lots à bâtir et de les vendre à des particuliers.

Aussi, la Ville a confié la commercialisation de ces lots entièrement viabilisés à l'Agence Immobilière Aquitaine de Mont de Marsan qui est notamment chargée de la signature des promesses d'achat avec les futurs acquéreurs.

Dans ce cadre, Monsieur et Madame Mohamed OUEDRAOGO, domiciliés à Mont de Marsan, ont fait part à la Ville de leur souhait d'acquérir le lot B9, cadastré section BC n° 767, suite à la signature d'une promesse d'achat en date du 9 octobre 2020. Le terrain, d'une surface de 370 m², sera vendu au prix de 37 390 € .

Il convient de préciser que les frais d'agence de 4 000 €, compris dans le prix de vente et dus par la commune à l'agence à l'Agence Immobilière Aquitaine, seront versés directement par le notaire une fois le paiement effectué par l'acquéreur .

Il est donc proposé d'approuver la cession de ce terrain à bâtir au profit de Monsieur et Madame Mohamed OUEDRAOGO.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°3 du 28 juin 2011 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de l'Écoquartier du Peyrouat,

Vu la délibération n°13 en date du 19 novembre 2014 relative à la fixation des prix de cessions applicables dans l'écoquartier du Peyrouat,

Vu la promesse d'achat de Monsieur et Madame Mohamed OUEDRAOGO en date du 9 octobre 2020 concernant le lot B9 d'une contenance de 370 m² au montant de 37 390 € TTC,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant que la cession de ce foncier communal permettra de poursuivre la requalification urbaine du quartier par l'urbanisation d'un de ces derniers espaces non bâtis et de proposer une offre attractive de foncier de taille réduite pour permettre l'accession à la propriété à de nouveaux ménages,

Approuve la cession à Monsieur et Madame Mohamed OUEDRAOGO du lot B9 cadastré section BC n°767 issu du terrain dénommé P1 sis rue Champollion d'une superficie de 370 m², pour un montant de 37 390 € TTC,

Précise que les frais notariés sont à la charge de Monsieur et Madame Mohamed OUEDRAOGO,

Charge l'office notarial de Maître BAUDOIN à Mont de Marsan, de la préparation de l'acte notarié et du versement des frais à l'agence immobilière Aquitaine,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110255 (n°14)

Objet : Cession du terrain B8 issu du lot P1 rue Champollion.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

La Ville de Mont de Marsan est propriétaire, rue Champollion, du lot P1 (ancienne parcelle cadastrée section BC n°493) situé dans la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier Nord. En vue de produire de nouveaux logements, il a été décidé de scinder celui-ci en 19 lots à bâtir et de les vendre à des particuliers.

Aussi, la Ville a confié la commercialisation de ces lots entièrement viabilisés à l'Agence Immobilière Aquitaine de Mont de Marsan qui est notamment chargée de la signature des promesses d'achat avec les futurs acquéreurs.

Dans ce cadre, Monsieur Brandon JIMENEZ, domicilié à Villeneuve de Marsan, a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir le lot B8, cadastré section BC n° 766, suite à la signature d'une promesse d'achat en date du 12 octobre 2020. Le terrain, d'une surface de 367 m², sera vendu au prix de 37 120 € TTC.

Il convient de préciser que les frais d'agence de 4 000 €, compris dans le prix de vente et dus par la commune à l'agence à l'Agence Immobilière Aquitaine, seront versés directement par le notaire une fois le paiement effectué par l'acquéreur .

Il est donc proposé d'approuver la cession de ce terrain à bâtir au profit de Monsieur Brandon JIMENEZ.

<p>Ayant entendu son rapporteur, Après en avoir délibéré,</p> <p>Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents,</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°3 du 28 juin 2011 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de l'Écoquartier du Peyrouat,

Vu la délibération n°13 en date du 19 novembre 2014 relative à la fixation des prix de cessions applicables dans l'écoquartier du Peyrouat,

Vu la promesse d'achat de Monsieur Brandon JIMENEZ en date du 12 octobre 2020 concernant le lot B8 d'une contenance de 367 m² au montant de 37 120 € TTC,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant que la cession de ce foncier communal permettra de poursuivre la requalification urbaine du quartier par l'urbanisation d'un de ces derniers espaces non bâtis et de proposer une offre attractive de foncier de taille réduite pour permettre l'accession à la propriété à de nouveaux ménages,

Approuve la cession à Monsieur Brandon JIMENEZ du lot B8 cadastré section BC n°766 issu du terrain dénommé P1 sis rue Champollion d'une superficie de 367 m², pour un montant de 37 120 € TTC,

Précise que les frais notariés sont à la charge de Monsieur Brandon JIMENEZ,

Charge l'office notarial de Maître BAUDOIN à Mont de Marsan, de la préparation de l'acte notarié et du versement des frais à l'agence immobilière Aquitaine,

Autorise l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110256 (n°15)

Objet : Rectification de la délibération relative à la cession du terrain A4 issu du lot P1 rue Champollion.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

Lors du dernier Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la cession du lot A4 sis rue Champollion.

Or, une erreur concernant le montant de la vente s'est glissée dans la délibération, concernant les frais d'agence

Aussi, il convient de rectifier celle-ci en précisant que le montant de la vente du terrain à Madame Céline DIOZE, est de 31 090 € et non 35 090 € comme indiqué précédemment.

L'ensemble des autres modalités de vente indiquées dans la précédente délibération restent inchangées

Il est donc proposé d'approuver la rectification relative au montant de la vente de ce terrain à bâtir au profit de Madame Céline DIOZE.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2020090215 du 28 septembre 2020 relative à la cession du lot A4 à Madame Céline DIOZE,

Considérant la nécessité de rectifier l'erreur relative au montant de la vente présente dans la délibération susvisée,

Approuve la cession à Madame Céline DIOZE du lot A4 sis rue Champollion pour un montant de 31 090 € TTC Frais d'Agence Inclus,

Précise que les autres modalités de la vente restent inchangées,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110257 (n°16)

Objet : Rectification des délibérations relatives aux cessions des terrains A2 et B2 issus du lot P1 rue Champollion.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Hervé BAYARD

Lors de la séance en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les cessions des lots A2 et B2 sis rue Champollion.

Or, une erreur concernant le montant de la vente s'est glissée dans la délibération concernant les frais d'agence.

Aussi, il convient de rectifier celle-ci en précisant que le montant de la vente à Madame Bajramsa JAKUPOVA (épouse SELIMOVSKI) :

- du terrain A2 est de 31 360 € et non 35 360 € comme indiqué précédemment.
- Du terrain B2 est de 28 930 € et non 32 930 € comme indiqué précédemment

L'ensemble des autres modalités de vente indiquées dans la précédente délibération restent inchangées

Il est donc proposé d'approuver la rectification relative au montant de la vente de ce terrain à bâtir au profit de Madame Bajramsa JAKUPOVA (épouse SELIMOVSKI)

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2020090216 du 28 septembre 2020 relative à la cession des lots A2 et B2 à Madame Bajramsa JAKUPOVA (épouse SELIMOVSKI),

Considérant la nécessité de rectifier l'erreur relative au montant des ventes présente dans la délibération susvisée,

Approuve les cessions à Madame Bajramsa JAKUPOVA (épouse SELIMOVSKI) du lot A2 sis rue Champollion pour un montant de 31 360 € TTC et du lot B2 pour un montant de 28 930 €,

Précise que les autres modalités de la vente restent inchangées,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2020110258 (n°17)

Objet : Campagne de recensement 2020- Recrutement et rémunération des agents recenseurs.

Note de synthèse et délibération

Rapporteur : Catherine PICQUET

Depuis 2004, suite à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire est chargé d'organiser le recensement annuel de la population conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. A cet effet, il doit procéder au recrutement et à la désignation d'agents recenseurs.

L'annualité de cette campagne de recensement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes permettant d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins réels liés à l'évolution de la population.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la collecte se déroule sur un échantillon de 8% de la population réparti sur son territoire.

En 5 ans, 40% de la population de Mont de Marsan a été recensée. C'est sur cette base que la population légale est ensuite calculée. Celle-ci, qui sert au calcul de la dotation globale de fonctionnement, est décrétée en fin d'année pour le compte de l'année médiane des 5 années qui précèdent.

Pour la campagne de recensement de 2021 qui aura lieu du 21 janvier au 27 février, il est donc proposé :

- de procéder au recrutement de 7 agents recenseurs qui pourront être, soit recrutés spécialement à cet effet, sur la base de l'article 3-alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale (recrutement pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier), soit des agents de la Ville qui effectueront les opérations de recensement en dehors de leur temps normal de travail.

- de fixer leur mode de rémunération sur les bases suivantes :
4,00 € par logement recensé,
210 € d'indemnité forfaitaire de déplacement.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu la loi 2002-276 en date du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,

Vu l'avis de la commission des finances, ressources humaines, affaires générales en date du 3 novembre 2020,

Considérant l'importance du recensement de la population pour la Ville de Mont de Marsan et afin d'en assurer la meilleure qualité possible,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs,

Approuve le mode de rémunération proposé ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

M. Le Maire : Je m'étais engagé à examiner, d'une part la demande qui était formulée en temps et en heure par M. BACHE pour pouvoir nous soumettre une motion sur du fret ferroviaire, et dans un deuxième temps, à laisser la parole à Mme LAFITTE ou tenter de lui répondre sur des formulations de propositions qu'elle avait, notamment sur le règlement intérieur de notre conseil municipal.

M. BACHE : Je vais vous faire une demande, Monsieur le Maire, pour éviter d'allonger nos débats. Je vous propose, pour le prochain conseil municipal comme pour le prochain conseil communautaire, que je vous envoie une argumentation que vous puissiez transmettre à chacun des élus pour que nous puissions adopter une motion sur un sujet que nous avons abordé lors du précédent mandat qui concerne la remise en service de la ligne Morcenx-la-Nouvelle - Bagnères-de-Bigorre pour le fret ferroviaire puisqu'il y a des engagements, et des collectivités locales et de l'Etat sur cette voie ferrée, mais on en est au stade des intentions.

Je vous propose que l'on procède ainsi. Sinon, je peux prendre une petite demi-heure pour tout vous expliquer.

M. LE MAIRE : Vous êtes un bon négociateur. J'aurais même voulu vous inviter à le faire dans une des commissions qui ne s'est pas encore réunie, notamment la commission des mobilités. Je pense que c'est dans ce type de commission que l'on doit pouvoir préparer les choses. Je vous invite à nous adresser ce que vous voulez nous adresser et on le mettra dans la commission des mobilités dans laquelle l'ensemble des groupes est représenté, si cela vous convient.

J'avais été saisi d'un courrier que m'a adressé Marsan Citoyen pour nous proposer, entre autre, 3 amendements ou 3 modifications sur le règlement intérieur et des préconisations ou des souhaits concernant le fonctionnement. Je vous laisse synthétiser ce courrier.

Mme LAFITTE : Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas grand-chose de nouveau. Ce que nous proposons, c'est un avenant. Vu que vous l'aviez proposé pour le conseil communautaire, on s'était dit que vous l'accepteriez peut-être pour le conseil municipal. Il est un peu gênant qu'il ne soit pas proposé par écrit sur les tablettes. Je vais essayer de le résumer.

Il y a 3 amendements.

Le premier concerne le chapitre 2, article 8 sur le fonctionnement des commissions. Nous proposons, comme vous le savez maintenant, de réunir systématiquement toutes les commissions la semaine précédant les conseils municipaux, ce qui implique l'envoi en amont des délibérations afin d'avoir un travail un peu plus constructif que ce que l'on peut avoir à présent. Toutes les commissions n'auront pas forcément de délibérations à examiner. Donc, on peut organiser un travail de réflexion pour avoir des projets sur le long terme et avoir une vision globale pour notre commune.

Autre proposition qui va dans ce sens-là, c'est que chaque commission se donne une thématique de travail à l'année pour aboutir à la fin de l'année à un projet concret incluant des commissions transversales lorsque les thématiques l'imposent.

Ensuite, puisque dans ce règlement intérieur, contrairement à celui du conseil communautaire, il est possible d'ouvrir les séances des commissions au public, nous demandions à ce que ce soit la règle, sauf lorsque les sujets imposent de le faire à huis-clos.

Dernier amendement, créer un comité consultatif sur la démocratie locale. On sait que l'on vous embête un peu avec cela, mais sur le fait, ce n'est pas par dogmatisme et ce n'est pas pour être pénibles, mais parce que nous avons la conviction que la démocratie locale, plus elle est partagée, plus elle permet de voir loin et plus elle permet de partager les idées. Plus on inclura les habitants, plus cela leur permettra de construire des projets avec nous, plus on pourra anticiper les problèmes à venir et trouver les réponses qui correspondent aux souhaits du plus grand nombre et plus ils s'approprient les politiques que l'on met en œuvre ici.

Je ne sais pas si j'ai été très claire. En tous cas, cela correspond à une vision, pas simplement à une volonté de vous embêter avec des commissions à gogo. Il y a une volonté de vous rappeler à la démocratie. C'est vraiment une vision de notre commune et du rôle des habitants.

Plus les jours passent, plus nous sommes confortés dans cette position puisque cela fait maintenant quelques années que les Gilets jaunes se manifestent ; là, nous vivons une période compliquée et je pense que si on avait l'avis des habitants, on pourrait construire quelque chose de plus pérenne et avoir des solutions locales qui évitent le genre de

M. LE MAIRE : Je vous remercie parce que vous l'avez envoyé suffisamment à l'avance pour que l'on puisse vous répondre au mieux. J'essaie d'être le plus fidèle possible à vos demandes et je suis à l'écoute de vos propositions.

Chaque fois que ce sera possible et surtout efficient, nous sommes disposés à aménager des espaces de participation citoyenne, sans freiner l'action publique, mais l'un est compatible avec l'autre.

Mme LAFITTE : Est-ce que je peux apporter une précision ? Chaque fois, vous faites référence au questionnaire, notamment pour les Nouvelles Galeries, aux réunions publiques que vous organisez. Les outils que nous aimerions utiliser sont un peu plus larges que cela et impliquent une autre réflexion de la part des habitants.

M. LE MAIRE : J'entends. J'avais lu votre programme. Il y avait les maisons de quartiers avec les assemblées consultatives et les conseils citoyens. J'avais lu tout cela attentivement.

La commission d'accessibilité, oui. De toute façon, c'est une obligation et c'est nécessaire. C'est la commission AD'AP. Elle existe à l'Agglo et il faut qu'elle existe à la Ville. A la Ville, elle est créée. Il me semble que nous avons Gilles CHAVIN, Bruno ROUFFIAT, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Jean-Marie BATBY, Marie LAFITTE, si vous le souhaitez, et il y avait une autre place pour le groupe de Jean-Baptiste SAVARY, si vous le souhaitez.

Nous avons pris un arrêté. Il suffit de me dire si vous voulez y siéger et si quelqu'un de chez M. SAVARY veut y siéger.

Mme LATRABE et Mme LAFITTE viennent compléter cette commission accessibilité.

La deuxième chose, des commissions systématiques avant le conseil. Oui, si possible. Il y a 44 commissions au total. Le prochain conseil au lieu le 16 décembre. Donc, si possible, mais ce sont plutôt les commissions essentielles et je prends le point sur des commissions qu'il va falloir enclencher, sur le scolaire notamment, sur la culture. Sur la mobilité, il y en a une qui est programmée. Certaines commissions, oui, quand il y a des sujets. Je pense que vous faites allusion aux principales commissions.

Mme LAFITTE : Nous faisons allusion aux 7 commissions thématiques de travail.

M. LE MAIRE : Très bien. Je pense que c'est tout à fait envisageable. S'il n'y a pas une actualité, cela peut peut-être décalé juste avant ou juste après, mais il faut que l'on tende vers cela.

En ce qui concerne le conseil consultatif, je ne le prends pas du tout comme une volonté pour vous d'embêter qui que ce soit. Je dis simplement que je souhaite, et c'est un échange que l'on a régulièrement avec Marie-Christine BOURDIEU qui s'occupe des conseils de quartiers et de la démocratie participative, pouvoir intégrer cette dimension-là au sein de nos conseils de quartiers, de façon à en améliorer le fonctionnement et nous sommes complètement à l'écoute de vos propositions et de ce que Marsan Citoyen a travaillé, notamment sur ce sujet-là pendant la campagne. Il y a sans doute de bonnes idées à prendre. Donc, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Par contre, je vous le dis, je ne suis pas favorable à remplacer les commissions de travail en réunions « publiques », même si je sais que ce n'est pas le sens de votre demande. Non pas que l'on ait des choses à cacher, mais il y a des choses qui ne sont pas toujours communicables dans des réunions de travail et aller jauger ce qui est communicable et ce qui ne l'est pas au dernier moment, inviter le public, ne pas l'inviter, me pose un problème, non pas de transparence, mais de logistique. Sur des sujets de travail qui nécessitent une concentration ou de ne pas divulguer des informations dans un processus, je pense typiquement au jury des Nouvelles Galeries, on est dans un cadre juridique qui nous empêche de divulguer les choses.

Ce que l'on constate aussi, et n'y voyez pas de critique, c'est que dans ces systèmes-là, ce sont toujours un peu les mêmes qui viennent. Si chacun y amène ses supporters, on se retrouve avec quelque chose qui peut ne pas être aussi représentatif que ce que l'on voudrait.

Je ne suis absolument pas contre le fait d'augmenter des espaces de collaboration. Je pense qu'il y a des travaux en groupe sur des thématiques où il faut que l'on aille peut-être un petit peu plus loin, comme le plan climat air énergie territorial. Je pense qu'il y a quelque chose à travailler en commission avec des élus et des non élus ; le sujet égalité femmes/hommes qui me tient à cœur où il faut que l'on accélère peu. Dans cette période COVID, nous n'avons pas trop travaillé sur le sujet. Et puis, le sujet des mobilités.

Le règlement tel qu'il est là, dans ce que j'en ai vu depuis que je suis dans la collectivité, nous n'y avons pas trop touché parce que sur le mandat précédent, je crois avoir ressenti qu'il permettait un certain échange entre l'opposition et la majorité et qu'il permettait également un certain échange entre les élus et les citoyens. Je ne suis pas certain que ce soit la préoccupation majeure des citoyens au moment où l'on se parle que de focaliser sur le changement d'un règlement, même si cela engendre des choses concrètes. Je crois qu'ils attendent aujourd'hui d'autres actions de notre part et puis, je reconnais ne pas être un grand passionné de la réécriture permanente des règlements, des normes, etc. Je prends le point.

Je voudrais vous dire, et je ne vous parlerai pas des Nouvelles Galeries, que sur des thématiques culturelles, ce règlement ne nous empêche pas d'ouvrir les débats au plus grand nombre. C'est au sein du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne. C'est dans les échanges que nous avons avec le Café Music où nous avons des extérieurs. La commission va se réunir. C'est dans la régie des fêtes où il y a une certaine ouverture à des extérieurs.

Ce règlement ne nous a pas empêchés sur les thématiques scolaires d'avoir des processus de discussions très très larges. Eliane DARTYERON peut en témoigner quand il y a eu les TAP, etc., avec les parents d'élèves, les fédérations, les enseignants, les enfants, nos professionnels, l'Education Nationale. Il y a quand même tout cet écosystème qui est régulièrement interrogé autour de la table. Ce règlement ne nous a pas empêchés, sur le monde associatif - je prends à témoin Nathalie GASS dans le cadre du conseil de vie associative - d'avoir un échange avec toutes les associations. Il ne nous empêche pas au niveau de la solidarité - je me tourne vers Marie-Pierre GAZO ou Marie-Christine HARAMBAT, notamment dans les Conseils d'Administration des CIAS et CCAS, d'avoir une certaine pluralité, d'être présents pour se confronter aux familles, etc. Dans les thématiques économiques et commerces, sur l'OTCA, nous avons quand même une certaine pluralité. Dans les jurys des Nouvelles Galeries, nous avons des extérieurs et l'opposition est représentée. Sur les enjeux d'urbanisme, je me tourne vers Hervé BAYARD, le projet de St Médard a vraiment été éco-construit avec les habitants. Sur le PLUi, s'il y a bien un exemple de consultation et d'allers-retours citoyens, c'est le cas. Dans les quartiers, il nous arrive d'ouvrir les yeux, d'aller au contact et de changer parfois d'avis. Souvenez-vous de la maison « MENAULT ». Ce n'était pas forcément ce projet-là au départ. Il nous arrive d'être à l'écoute, par exemple sur la rue St Pierre très récemment. Il y avait un projet de résidence étudiante. Nous avons évalué les choses, discuté avec les riverains et nous changeons d'optique. Il faut à la fois le faire tout en laissant l'envie au promoteur d'investir sur notre territoire. Il ne faut pas dire non à tous les projets et il y a un besoin de logements. Ce sera le cas demain avec l'hôpital, avec la route de Sabres puisque c'est un projet.

J'entends ce que vous dites. Je pense que ce règlement peut être modifié par les touches que vous donnez-là, mais que globalement, il serait un peu caricatural de laisser penser qu'il y a une sorte d'élite qui décide un peu toute seule sans concertation. L'élite, elle est là. Nous sommes plutôt des gens de terrain. Ensuite, sans vouloir freiner vos élans, j'ai toujours peur qu'à trop rajouter de strates, on freine un peu l'action publique. Mais j'entends ce que vous dites et je sais que c'est une demande de certains de nos concitoyens.

Je réponds concrètement en vous disant qu'une commission systématique, faut que l'on tende vers cela sur les 5 ou 6 commissions essentielles. Sur le conseil consultatif, on le travaille au niveau du conseil citoyen. Sur la participation publique, je préfère vous dire pourquoi nous ne souhaitons pas aller vers cela. Je suis à l'écoute de vos remarques.

Mme LAFITTE : Je sens bien que tout le monde est un peu fatigué et que ce n'est peut-être pas la priorité du moment, mais je pense que vous vous trompez. La participation des habitants est plus que nécessaire et je pense aujourd'hui plus que jamais.

Simplement, si le règlement intérieur avait été rédigé avec l'ensemble des élus, on n'aurait pas besoin d'y revenir en permanence, on s'éviterait ce genre de discussions et on pourrait prendre des décisions collégialement, plutôt que ce soit vous uniquement qui décidiez de ce que vous prenez de nos propositions ou pas.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je n'ai pas l'intention, en effet, de le discuter en permanence.

Merci à vous. Je vous propose de lever la séance. Le prochain conseil municipal est le 16 décembre. Bonne soirée.

Fin de séance à 22 h 14